

Un affront à L'Allier Bourassa laisse le dossier du cinéma à Hardy

par Gilbert ATHOT

Le premier ministre Robert Bourassa a décidé de laisser le dossier du cinéma au ministre Denis Hardy, même si c'est maintenant M. Jean-Paul L'Allier qui est aux Affaires culturelles.

La nouvelle a été rendue publique dans un bref communiqué de trois paragraphes émis, hier, en fin d'après-midi, par le service d'information du cabinet du chef du gouvernement.

M. Bourassa annonce en effet que, "après avoir examiné avec les ministres concernés l'opportunité d'une telle décision, le ministre des Communications, M. Denis Hardy, sera responsable du dossier du cinéma".

Pour justifier sa décision, le premier ministre signale que le projet de loi sur le cinéma a été instruit et piloté à l'Assemblée nationale par M. Hardy.

Par ailleurs, la décision de M. Bourassa est tellement importante et

significative qu'il doit reconnaître que des amendements législatifs seront apportés afin de permettre que le ministre des Communications soit chargé de l'application de la loi sur le cinéma.

Sur le plan politique, le geste de M. Bourassa signifie qu'il pardonne difficilement à M. L'Allier ses sorties fracassantes en public, notamment sa plus récente concernant la souveraineté culturelle.

En effet, en laissant le dossier du cinéma au nouveau ministre des Communications, M. Hardy, le chef du gouvernement enlève au nouveau ministre des Affaires culturelles, M. L'Allier, l'un des principaux champs d'activité de son ministère. Secteur auquel il tenait d'ailleurs, selon les informations du SOLEIL.

M. Bourassa répliquera sans doute qu'il ne s'agit pas là d'un précédent et que l'ancien ministre des Affaires

culturelles, M. François Cloutier, avait amené avec lui à l'Education l'Office de la langue française.

Les circonstances n'étaient toutefois pas les mêmes. D'une part, Mme Claire Kirkland-Casgrain ne tenait pas à ce dossier. D'autre part, il était impensable, même pour M. Bourassa, de laisser ce dossier à répercussions si francophones à un ministre dont la culture était autant, sinon plus, anglophone que francophone.

D'ailleurs, s'il fallait que chaque ministre qui quitte un ministère se mette dans la tête d'apporter avec lui son "bébé" (dossier préféré), la cohérence en prendrait pour son rhume.

Cette décision de M. Bourassa permettra une autre fois de mesurer la patience de M. Jean-Paul L'Allier à se faire désavouer publiquement.

Rejoint à son bureau de Montréal, ce matin, M. L'Allier s'est refusé à faire quelque commentaire que ce soit.

à lire

Orr et les Nordiques

Le président John Dacres des Nordiques de Québec sera aujourd'hui à Toronto pour assister à l'assemblée de l'AMH. Les Fighting Saints devront trouver des arguments très solides pour l'obliger à déboursier \$125,000 pour la venue de Bobby Orr dans l'AMH.

page D-2

Portugal

Rien ne va plus pour le premier ministre Gonçalves que le Conseil de la révolution hésite encore timidement à lâcher. Tous les observateurs s'entendent sur un point: il sera démis de ses fonctions dans les jours qui viennent.

page H-1

Elections générales

Le premier ministre conservateur Frank Moores a annoncé des élections générales à Terre-Neuve pour le 16 septembre et on s'attend à un retour de Joseph Smallwood sur la scène électorale.

page G-1

Enseignants

Une étude gouvernementale propose une nouvelle répartition des professeurs entre les Cégep.

page B-5

Médecins spécialistes

Selon un négociateur du gouvernement québécois, le Dr Raymond Robillard a parlé trop vite quand il a révélé que les médecins spécialistes voulaient obtenir un revenu annuel de \$80,000.

page G-1

Nauffrage

Selon le capitaine du cargo Aigle d'Océan qui a coulé, entraînant la mort de quatre membres de l'équipage, le bateau n'aurait pas heurté un iceberg immergé.

Page B-11

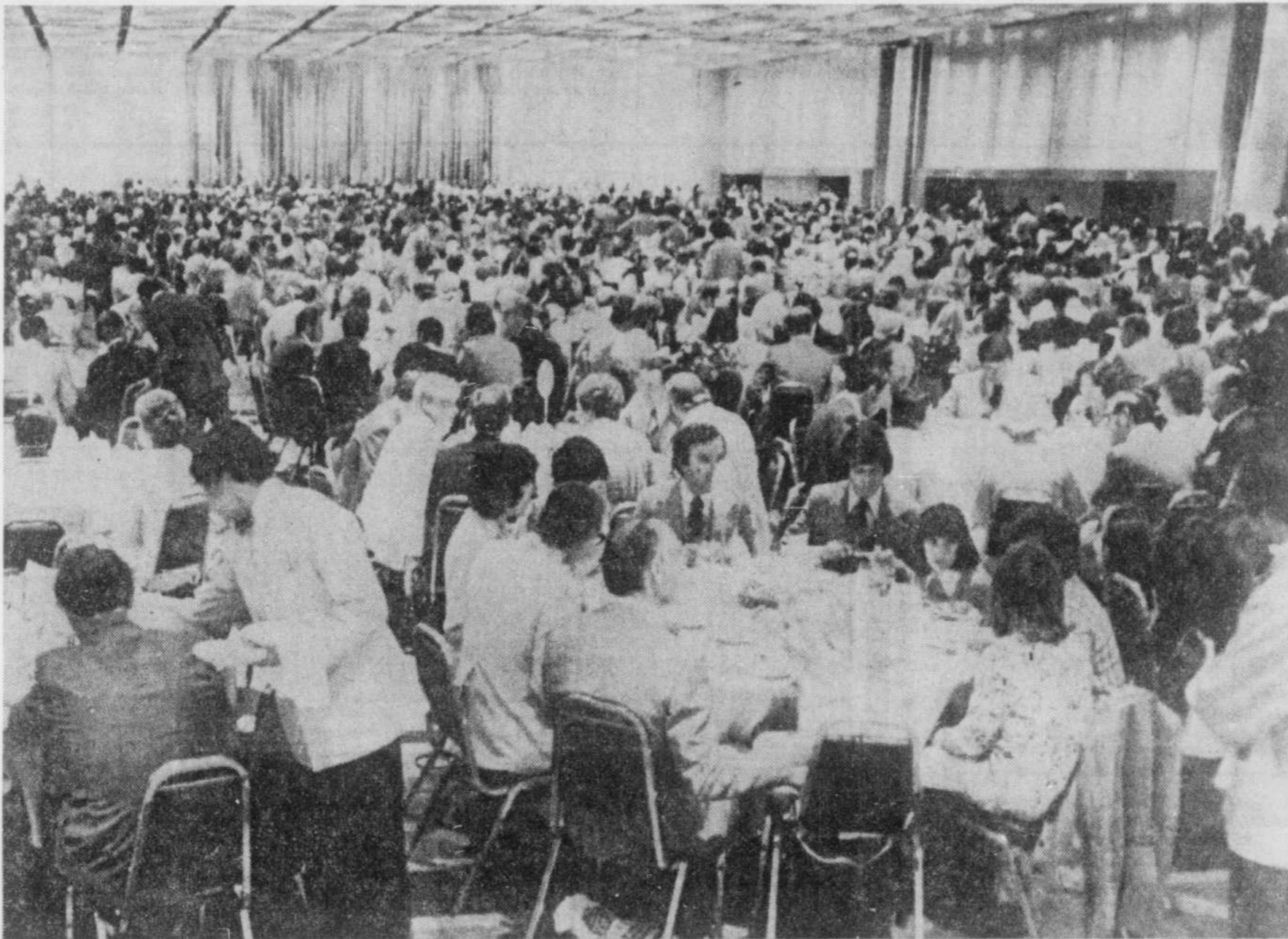
sommaire

A Québec aujourd'hui	B-3
annonces classées	G-2 à G-11
Arts et lettres	B-2 et B-3
Bandes dessinées	A-10
Bridge	G-10
Décès	H-6
Feuilleton	G-9
Consommation	H-2
Economie-finances	E-1 à E-4
Horoscope	G-11
Mot mystère	G-2
Mots croisés	G-6
Sport	D-1 à D-7
Télévision	H-3

météo

Nuageux avec averse aujourd'hui et demain dans tout l'Est du Québec.

Détails page A-2



Le Soleil, André Belle-Isle

Le Barreau en congrès

Les 57es assises du Barreau se sont officiellement ouvertes, hier matin, et la ville de Québec est l'hôte de plus de 3,000 juges et avocats, ce qui constitue le plus important contingent de congressistes jamais reçu dans la vieille capitale. Tous les hôtels de Québec et de Sainte-Foy sont "remplis à craquer".

Autres détails et photo page B-1

Israël et l'Egypte Accord de paix d'ici à vendredi

(D'après AFP, UPI et AP) — Un nouvel accord intérimaire israélo-égyptien actuellement en cours de rédaction sera approuvé jeudi par le gouvernement israélien et devrait être paraphé vendredi, estiment les observateurs israéliens qui ajoutent que sa

signature aura lieu à Genève entre le 15 et le 20 septembre après des négociations entre des représentants des deux pays concernant les modalités de son application.

Le secrétaire d'Etat américain

Henry Kissinger a de son côté clairement laissé entendre que l'accord était complet dans toutes ses grandes lignes et qu'il restait encore quelques détails à régler, mais le ministre des Affaires étrangères israélien Yigal Allon a dévoilé aux journalistes les

détails de l'entente. Cela n'a pas plu à M. Kissinger qui a souligné qu'il n'aimait pas parler avant d'être complètement sorti de l'obscurité.

Avant que l'entente ne soit signée définitivement à Genève, le Congrès

américain devra donner son approbation à la présence de 100 à 150 volontaires civils américains qui auront pour mission de surveiller les forces des deux pays dans le Sinaï, à

(Suite à la page A6, 1re col.)



Robert Dugal (à gauche) et Michel Bertrand expliquent le fonctionnement de leur laboratoire.

Vous n'avez pas tout perdu! Une partie de votre \$10 servira à dépister la drogue aux JO

par André OUMET

Les perdants de la loterie olympique seront réconfortés d'apprendre qu'une partie de leur \$10 a été utilisée de façon fort originale, car il en coûtera environ \$400,000 pour faire 260 analyses d'urine par jour afin de dépister l'utilisation de drogues chez les athlètes aux Jeux olympiques de 1976.

C'est à l'Institut national de recherches scientifiques (INRS) que le Comité organisateur des Jeux a confié le soin d'assurer qu'aucun athlète ne triche en faisant ce que l'Académie française vient de définir comme "dopage".

Le dopage, interdit aux Jeux olympiques, consiste à prendre une substance quelconque (généralement des amphétamines ou autres excitants) qui augmente artificiellement la force et la performance d'un concurrent.

Deux chercheurs de l'INRS, à Montréal, ont réussi à élaborer un

système unique au monde qui prend ses sources dans la pharmacologie, la chimie, la physique, la physiologie et l'informatique.

Robert Dugal et Michel Bertrand, tous deux détenteurs de doctorats impressionnants, ont décrit au SOLEIL leur nouveau système de dépistage.

Partant du système employé aux Jeux de Munich, où 2,049 analyses d'urine dépistèrent 12 cas de doping, "nous avons appliqué toute une série de trucs nouveaux".

Une "banque" de renseignements que recueillent ces deux chercheurs est confiée à trois ordinateurs. Jusqu'à maintenant, ils ont "enseigné" à leur système l'art de dépister 14,000 substances que l'on peut retrouver dans l'urine d'un humain.

Comme leurs laboratoires sont situés à Saint-Jean-de-Dieu, l'hôpital psychiatrique bien connu, il est naturel de se demander si des malades mentaux sont utilisés comme cobayes,

mais les deux scientifiques nient avoir recours à de telles pratiques.

"Nous faisons nos expériences sur nous-même, avec l'aide de huit volontaires", a dit M. Dugal.

Par exemple, un volontaire absorbe une infime quantité d'amphétamine ("speed"), et l'on observe les caractéristiques de cette drogue avec un appareil chromatographe (complètement automatique).

Les caractéristiques de l'excitant, comme celles de milliers d'autres, sont automatiquement enregistrées par l'ordinateur.

Et en quelques minutes, lors des Jeux olympiques, l'ordinateur reconnaîtra la même substance si elle est présente dans l'urine d'un athlète.

"Notre première préoccupation est de protéger la santé de l'athlète contre les effets nocifs de stimulants, et le simple fait que nous soyons là, selon les statistiques, réduira l'absorption

(Suite à la page A6, 1re col.)

Ottawa tient à rassurer l'Onu

NATIONS UNIES New York (AFP) — M. James MacNeil, secrétaire intérimaire canadien au département d'Etat chargé des affaires urbaines, a donné l'assurance hier à la communauté internationale que le gouvernement canadien, le gouvernement provincial de Colombie-Britannique et la ville de Vancouver accueilleront avec chaleur et efficacité la Conférence des Nations unies sur l'habitat qui doit se tenir en juin prochain dans la métropole canadienne de l'Ouest.

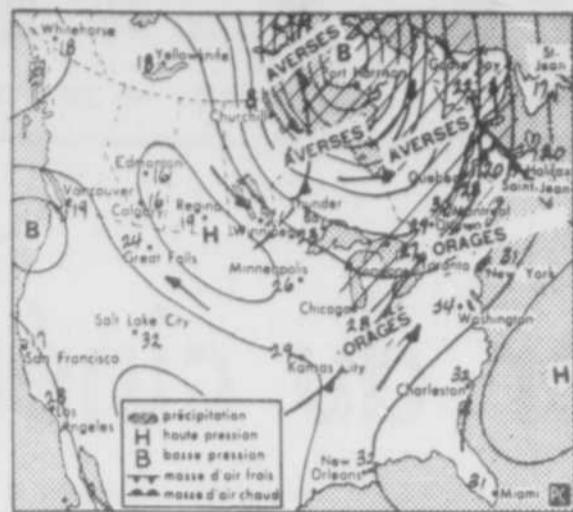
Le représentant du Canada a donné ces assurances devant le comité préparatoire de la conférence, après que le transfert de Toronto à Genève de la Conférence des Nations unies sur le crime, dû à l'impossibilité du gouvernement canadien d'accueillir cette conférence en septembre 1975 comme prévu, eut soulevé certaines

questions au sujet des engagements souscrits par Ottawa à l'égard de conférences de l'ONU.

M. MacNeil a précisé que le ministre canadien aux Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, avait confirmé par télégramme au secrétaire général de l'ONU que son gouvernement était disposé à appliquer à la Conférence sur l'habitat le règlement qui s'applique généralement aux conférences des Nations unies.

La Conférence sur l'habitat, a-t-il rappelé, sera la plus grande de ces conférences. Elle sera consacrée aux établissements humains, aux dangers qui les menacent et aux techniques nouvelles susceptibles de les améliorer, avec la participation de tous ceux qui veulent entretenir et faire progresser le milieu où vivent les habitants de la planète.

la météo



Le temps nuageux accompagné d'averses persiste, aujourd'hui encore, dans tout l'Est du Québec. Demain, il y aura toutefois un début de dégagement. Les chiffres sur la carte indiquent les maximums tandis que les autres renseignements sont valables jusqu'à midi aujourd'hui.

prévisions

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions régionales de la météo pour la province de Québec émises par Environnement Canada pour aujourd'hui avec un aperçu pour demain.

Régions de Chibougamau, l'Abitibi et Pontiac-Témiscamingue: généralement nuageux avec quelques averses et vents par moments. Maximum près de 24. Aperçu pour demain: passages nuageux.

Régions de l'Outaouais, Montréal, Cantons de l'Est, Laurentides, Québec et Trois-Rivières: quelques averses ou orages en fin d'après-midi. Maximum 26 à 28. Aperçu pour demain: dégagement.

Régions de la Haute-Mauricie, Saguenay-Lac-Saint-Jean: généralement nuageux avec possibilité d'averses ou d'orages en fin d'après-midi. Vents par moments. Maximum 24 à 26. Aperçu pour demain: passages nuageux.

Régions de Baie-Comeau, Rimouski, Sept-Îles et la Gaspésie: nuageux avec risque de quelques averses ou d'un orage. Vents par moments. Maximum près de 22. Aperçu pour demain: généralement nuageux et quelques averses.

températures

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées, hier, dans quelques villes d'Amérique du Nord:

	Min.	Max.
Victoria	11	18
Edmonton	3	16
Calgary	3	17
Saskatoon	10	16
Yellowknife	8	13
Regina	11	16
Winnipeg	12	20
Sudbury	17	28
Montréal	16	28
Toronto	20	29
Ottawa	17	29
Québec	15	19
Fredericton	12	21
Saint-Jean, N.-B.	12	18

Moncton	12	19
Halifax	13	18
Charlottetown	12	21
Saint-Jean, T.-N.	5	16
Detroit	21	30
Boston	17	23
New York	21	28
Washington	22	34
Miami	24	31
La Nouvelle-Orléans	23	34
Los Angeles	15	22

la page d'histoire

par la PRESSE CANADIENNE

Le mardi, 26 août 1975

Il y a 55 ans aujourd'hui — 1920 — le Congrès américain adoptait le 19^e amendement. En vertu de cet article de la constitution américaine, les femmes obtenaient le droit de vote.

1950 — Le Dr Henry Hudson, un dentiste de Timmins, en Ontario et le joueur de défense Bill Barilko, des Maple Leafs de Toronto, sont portés disparus au cours d'un vol depuis la baie James. Leurs corps étaient découverts 11 ans plus tard.

1922 — Le croiseur japonais Nitaka s'abîme au cours d'une violente tempête au large des côtes de Kamchatka, faisant 300 morts.

marée soleil

MERCREDI		MERCREDI		Durée
Basse	Haute	Lever	Coucher	
5h35	17h40	4.57	18.35	13.38
10h30	22h45			

Québec Poultry: la CSD se désiste

MONTREAL (PC) — Un épisode de la tension entre la CSN et la CSD à la Québec Poultry a pris fin abruptement, hier, en Cour supérieure, à Montréal.

Le juge Aronovitch, qui avait prévu consacrer toute la semaine à l'audition de témoins, a reçu le désistement de la CSD quant à sa demande de quo warranto et à celle d'un bref d'évocation contre un commissaire-enquêteur du tribunal du travail, qui avait jugé la CSD minoritaire et avait confirmé l'accréditation de la CSN dans l'usine de Saint-Jean Baptiste de Rouville.

La convention collective venait à échéance le 28 février à la Québec Poultry. En janvier, il y eut maraudage légal de la CSD, qui était déboutée de sa demande d'accréditation puisqu'elle n'avait pas réussi à rallier la majorité des travailleurs.

Le 4 juin, il y avait eu assemblée convoquée par la faction pro-CSD de ces travailleurs qui s'étaient choisis 14 officiers pro-CSD.

L'effet du désistement signifié par le procureur de cette centrale issue d'un bloc dissident de la CSN, Me Luc Racicot, est de faire reconnaître par ces 14 officiers "élus" en juin qu'ils n'ont jamais tenu un mandat valide pour représenter leurs collègues de travail et qu'ils reconnaissent comme non valables les amendements que depuis leur "élection" ils avaient fait apporter à la constitution de leur syndicat.

FUTURIC

DIMENSIONS 60" x 30"



\$189.

Cette semaine seulement! Toutes ces caractéristiques pour seulement \$189 en exclusivité chez FUTURIC... comparez avec soin avant d'acheter!

Aussi une gamme complète de toutes sortes de meubles, de lampes et d'accessoires de bureaux maintenant offerts à PRIX MODIQUES

Nous vous enverrons sur demande notre catalogue illustré de 44 pages.

GRAND STATIONNEMENT GRATUIT Ouvert le samedi jusqu'à midi

FUTURIC

DISTRIBUTEURS D'AMEUBLEMENT DE BUREAU FUTURIC LTEE 36 SUD, RUE DORCHESTER QUEBEC, TEL.: 529-0378

Assemblage de qualité à prix modique.

Pourquoi payer plus?

Venez nous voir pendant la vente avant Expo à nos 2 magasins. Aussi, présentation en magasin des produits '76 RCA. Tremblay & Bergeron Meubles n'est pas à Expo Québec cette année



Modèle CTE 400 Portatif AccuColor de 19" RCA. Fini noyer avec garniture or métallique. H. 17 1/2" L. 23 3/4" P. 18 1/2"

SPECIAL AVANT EXPO \$358⁰⁰

AUSI MODELE AUTOMATIQUE \$378⁰⁰



ENSEMBLE STEREO MODULAIRE TOUT TRANSISTORISE RCA

Il a une puissance de crête de 100 watts, soit une puissance musicale de 50 watts. Comprend récepteur stéréo AM/FM, tourne-disque automatique/manuel DUAL 1210 et système sonore QUANT/AURAL complet. Adaptable à la reproduction par quatre canaux. Lecteur magnétophonique 8 pistes incorporé. Caisses de 36" de haut.

Rég. \$899.90 PRIX SPECIAL \$598⁰⁰

MOBILIER DE SALON



2 morceaux Fauteuil berçant, couleur au choix. Tabouret disponible, table et lampe Rég. \$529.00 - SPECIAL \$379⁰⁰

MOBILIER DE CUISINE STYLE COLONIAL EN ERABLE SOLIDE 5 morceaux Rég. \$259.00 SPECIAL \$189⁰⁰

MOBILIER CHAMBRE 3 morceaux Rég. \$259.00 SPECIAL \$159⁰⁰

MOBILIERS DE SALON ASSORTIS Choix de modèles et styles. Couleurs disponibles. ESCOMPTÉ 30%

SPECIAL SUR MOBILIER COMPLET

incluant: POUR AUSSI PEU QUE \$1,595⁰⁰

MOBILIER CHAMBRE COLONIAL

• Bureau triple • miroir • commode 4 tiroirs • lit sommier-caisse et matelas.

MOBILIER CUISINE COLONIAL

• Table ronde 40", planche 10" • 4 chaises

incluant: 1 poêle 30" automatique • 1 réfrigérateur 14 p.c. automatique

MOBILIER DE SALON COLONIAL

• Divan-lit • 1 fauteuil berçant

incluant: les tables et les lampes gratuitement

SUIVEZ NOS SPÉCIAUX À CKCV 1280

• Mise de côté sans frais • Livraison gratuite • Conditions de paiements si désirées



GROS LOT TRAVELAIDE

UN VOYAGE POUR 2 PERSONNES

Ameublement & accessoires électriques

TIRAGE: 23 DEC. 1975



TREMBLAY & BERGERON MEUBLES (RADIODISC INC.)

A QUEBEC 3 étages de meubles remplis à craquer 301, de la Canadienne, Québec 523-7760 coin 3e Av., stationnement en face

A CHARLESBOURG 4,000 pl. ca. de plancher 245 est, 71e Rue, Charlesbourg 626-1102 coin boul. H-Bourassa, stationnement facile

Bata



Bottes en cuir véritable pour hommes

\$24⁹⁹

seulement chez Bata Empeignes en cuir souple et lisse, glissière intérieure. En noir ou brun. Pointures: de 7 à 12.

Un monde d'élégance à vos pieds.



Référendum sur la fusion, à Orsainville

par Benoît ROUTHIER

Coup de théâtre dans le dossier de la fusion de l'unité de regroupement de Charlesbourg. Orsainville tiendra un référendum, le 14 septembre, sur le sujet.

Personne ne s'attendait à cette déclaration du maire Maurice Renaud à l'assemblée extraordinaire du conseil hier soir.

En effet, le conseil venait d'adopter un règlement de requête commune de fusion avec Charlesbourg, Charlesbourg-Est et Notre-Dame-des-Laurentides. Chaque membre du conseil avait fait son petit "speech" dans lequel il disait pourquoi il était pour le regroupement municipal.

Et voilà qu'en deuxième point à l'ordre du jour, M. Renaud annonce la tenue d'un référendum.

Si le conseil en a décidé ainsi, c'est pour répondre à une partie des contribuables qui craignent que le ministère des Affaires municipales ne tienne pas compte de leur opposition à la fusion, si cette opposition se fait par écrit à la Commission municipale. C'est la loi 276 qui détermine ce moyen qui doit prendre chaque contribuable qui veut s'opposer à un projet de fusion.

Une fois que la Commission municipale a reçu cette opposition, elle fait enquête, et le ministre juge s'il est à propos ou non de tenir un référendum.

Un référendum décrété par la municipalité règle la question, a dit M. Renaud. Chaque contribuable aura l'occasion de dire s'il est pour ou contre la fusion. Comme le conseil l'a fait, ce sera à chaque citoyen de prendre ses responsabilités en allant voter le 14 septembre.

Rappelons que la municipalité de Villeneuve a décidé elle aussi de tenir un référendum sur le projet de fusion des six municipalités de la côte de Beauport.

Charlesbourg-Est

A Charlesbourg-Est les autorités municipales ont décidé, hier soir, de reporter au 3 septembre, mercredi prochain, la décision sur l'adoption d'un règlement de requête commune de fusion.

Si le conseil a accompli ce geste, c'est parce que ses membres ont reçu, vendredi seulement, les données de la firme Fortier Hawey sur les prévisions budgétaires de 1976.

Le maire Marcel Paradis a déclaré qu'une fin de semaine, ce n'était pas suffisant pour bien étudier ce rapport

qu'accompagne un nouveau projet de requête de fusion.

Même s'ils ne se prononcent pas ouvertement, il est évident que les membres de ce conseil ne sont pas enthousiasmés face au projet du Grand Charlesbourg.

Quant à la population locale, elle ne réagit pas beaucoup. Elle semble résignée à se trouver devant un fait accompli, puisque la fusion est une volonté du gouvernement.

A Notre-Dame-des-Laurentides, le conseil a adopté le règlement de requête commune de fusion. Aucun contribuable ne s'est opposé au cours de l'assemblée d'hier soir.

La ville mandataire de l'unité de regroupement, Charlesbourg, doit adopter un règlement similaire ce soir.

Précisons qu'à Orsainville, hier soir, cinq citoyens participaient à la séance du conseil. A Charlesbourg-Est, ils étaient une trentaine.

Augmentation de 16%

Selon les prévisions de 1976, la fusion amènerait un impôt foncier général de \$1.37, soit une augmentation de 16% par rapport au taux de \$1.16 qui aurait été demandé en 1975 si

la fusion avait été réalisée le 1er janvier dernier.

Au niveau des effets de la fusion, les projections pour 1976 n'apportent pas de changement important par rapport aux chiffres de 1975.

En effet, les projections de 1976 démontrent qu'il y a moins de contribuables à Charlesbourg qu'ailleurs qui jouissent de diminutions de taxes. La grande majorité des contribuables d'Orsainville et tous ceux de Notre-Dame-des-Laurentides jouissent de diminutions de taxes. Environ 60 pour 100 des contribuables de Charlesbourg-Est subissent par contre des hausses de taxes.

Les anciens députés: Gabriel Loubier ne touchera jamais plus à la politique

par Gilbert ATHOT

Quand M. Gabriel Loubier a quitté la direction de l'Union nationale au printemps de 1974, il n'a pas dit adieu à la politique seulement, mais également à la vie publique purement et simplement.

C'est l'assurance à laquelle LE SOLEIL en est arrivé ces jours derniers après avoir réussi, après de vaines tentatives au cours des derniers mois, à parler brièvement, par téléphone, à l'ex-député de la circonscription de Bellechasse.

M. Loubier a été catégorique: il maintient sa décision de ne plus se mêler de politique. Et plus encore, il ne veut même pas reparaitre en public, de quelque façon que ce soit.

C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'il a décliné, poliment, mais fermement, une demande d'entrevue du SOLEIL qui voulait savoir, de sa bouche, ce qu'il est devenu après environ un an et demi de retraite. Comme LE SOLEIL entend le faire avec d'autres députés défaits en 1973.

Il a fallu une lettre

Le printemps dernier, environ un an après avoir laissé la direction de l'Union nationale, plusieurs journalistes ont tenté, mais en vain, de rejoindre M. Loubier. Il ne retournait même pas les appels téléphoniques.

Il a fallu que le représentant du SOLEIL lui écrive récemment une lettre personnelle, adressée à son entreprise située à Beaumont, pour qu'il accepte de donner signe de vie.

Ses quelques mots, prononcés

avec gentillesse, n'ont laissé aucune porte de sortie: c'est bel et bien fini et ça prendrait plus qu'un miracle pour qu'il accepte de reparaitre en public.

Depuis le balayage complet subi par son parti et sa défaite personnelle dans Bellechasse aux élections d'octobre 1973, Gabriel Loubier, âgé de seulement 42 ans, aurait effectivement coupé tous les ponts possibles avec le monde politique.

Certains de ses amis "politiques" intimes avouent qu'il ne les fréquente plus, qu'il ne veut surtout plus parler de politique, bien qu'il suivrait cette dernière par les organes d'information, mais de très loin. Il serait encore moins question qu'il se mêle, de quelque façon que ce soit, à l'organisation politique.

Pas remis encore

Selon certaines confidences, M. Loubier ne se serait pas tout à fait remis encore de sa défaite personnelle dans sa circonscription.

Il s'accrocherait surtout à son entreprise (Loubier Métal Ltée et Mégantic Métal Ltée). Il serait toujours attaché à une étude de Québec, mais ne s'en occuperait pratiquement pas.

Pour le reste, il voyagerait beaucoup. Quand il est au Québec, il vivrait surtout dans sa ferme située dans son ancienne circonscription, plus précisément à Beaumont.

Etu pour la première fois en 1962 (il était alors le plus jeune député de l'Assemblée nationale à l'âge de 30 ans) et réélu en 1966 et en 1970, il n'a jamais accepté sa défaite dans sa circonscription.

Tout comme il l'avait fait très

sincèrement (pour ceux qui le connaissent un peu) le soir du scrutin du 29 octobre 1973, des intimes ont raconté au SOLEIL que les larmes lui viennent aux yeux quand quel'un fait allusion aux élections générales de 1973.

Il avait tout donné

D'ailleurs, les journalistes qui ont accompagné le chef de l'Union nationale ont été unanimes à dire qu'il a donné personnellement tout ce qui lui restait de forces physiques pour au moins sauver la face.

Il n'avait pas le choix puisque, dans les dernières semaines de la campagne, il était pratiquement seul. La machine électorale s'était détraquée complètement, plusieurs candidats se révoltaient, tentaient de faire chanter le chef, etc.

Même si plusieurs de ses amis ont tenté de le convaincre que les événements de 1973 étaient inévitables, que n'importe lequel chef unioniste aurait sans aucun doute connu le même sort dans les mêmes circonstances politiques d'alors, Gabriel Loubier ne veut plus rien savoir.

Peut-être qu'au fond, il est moins "cuirassé" que les journalistes et lui-même le croyaient. Ce qui expliquerait possiblement l'affirmation qu'il a faite, en février 1974, au journaliste Bernard Racine, de la Presse canadienne, alors qu'il venait d'annoncer son retrait de la tête de l'Union nationale.

"Je pense que la politique est l'une des plus merveilleuses expériences qu'une personne, si elle est cuirassée, puisse vivre", avait alors confié spontanément l'ex-chef de l'Opposition officielle à l'Assemblée nationale.



Les maires de Courville, Giffard, Beauport et Montmorency, MM. Roger Labbé, Alexis Bénéubé, Marcel Bédard et Roland Vermette, ont signé, hier soir, la requête commune demandant la création d'une seule ville à partir de sept municipalités de la côte de Beauport.

Le nouveau Beauport est né

par Louis TANGUAY

A grand renfort de sourires et de félicitations réciproques, la nouvelle ville fusionnée de Beauport est, à toutes fins utiles, venue au monde, hier soir.

Les maires de Giffard, Montmorency, Courville et Beauport ont en effet signé la requête commune demandant au gouvernement provincial de décréter la création d'une nouvelle municipalité regroupant avec Villeneuve, Sainte-Thérèse-de-Lisieux et, bien sûr, Saint-Michel-Archange.

Pour sa part, dans une résolution adoptée par le conseil municipal de Beauport, le maire Marcel Bédard, parrain du projet de fusion, a ajouté trois conditions à la signature de la requête commune.

L'une de ces conditions est la participation de Saint-Michel-Archange à l'unité de regroupement, avec tous les avantages fiscaux attachés à cette petite unité longtemps négligée dans les projets de fusion.

Dossier rose

Pour ajouter une touche de rose au dossier fiscal de la fusion, le maire Bédard a publié, hier, les prévisions budgétaires de la future ville pour 1976, comparées aux dépenses que devrait absorber chacune des municipalités concernées, si elles demeuraient autonomes.

De ces chiffres, il fait notamment ressortir que, grâce à une subvention que lui a promise le ministre des Affaires municipales, M. Goldbloom, le contribuable de l'actuelle ville de Beauport se retrouvera avec une diminution de son taux d'impôt foncier de \$0.07 du \$100 d'évaluation au lieu du \$0.17 d'augmentation prévu lors de la compilation des chiffres en fonction des budgets de 1975.

Car, en 1976, la fusion aurait représenté une majoration de \$0.23 pour le propriétaire de Beauport.

Mais le gouvernement provincial a promis à M. Bédard une subvention supplémentaire de l'ordre de \$350,000 par année, pour les trois prochaines années, représentant une diminution de \$0.35/100 pour le contribuable de l'actuelle ville de Beauport.

La différence représente donc une diminution de \$0.07, pour 1976, rapprochant ainsi, pour trois ans, le propriétaire de Beauport de celui des municipalités voisines de Courville, Giffard et Montmorency qui bénéficiera de baisses de taxes.

Le même phénomène se retrouve à Sainte-Thérèse-de-Lisieux, dont les élus ont majoritairement écarté le projet de fusion.

La hausse de taxes prévue pour 1975, dans l'hypothèse d'une fusion, était de \$0.18. Les chiffres fournis pour 1976 parlaient toutefois d'une majoration de \$0.36.

Mais une autre subvention valide pour trois ans comblera cette marge, ramenant la hausse à \$0.18. A entendre le maire Bédard, cette subvention additionnelle pourrait être suffisante pour faire remettre en question la réponse négative offerte par le conseil de Sainte-Thérèse au projet de fusion.

Et pour accentuer le tout, le maire Bédard réaffirme sa confiance inébranlable dans le choix du ministre des Affaires municipales, pour l'adhé-

sion de Saint-Michel-Archange à l'unité de regroupement, malgré les étapes déjà franchies par la ville de Québec pour annexer ce territoire.

Pour lui, c'est une affaire réglée, quoi qu'en dise le porte-parole du Parti québécois pour la région de Québec, M. Jean-François Bertrand.

Ce dernier, dans un récent communiqué, demandait au maire de Beauport, et député de Montmorency, de garantir aux citoyens de la côte de Beauport que la paroisse de Saint-Michel sera contenue dans le territoire de la future ville.

M. Bédard s'appuie principalement sur l'arrêté ministériel décrétant l'unité de regroupement incluant Saint-Michel et la confirmation de ce choix par M. Goldbloom.

Ainsi, grâce à l'adhésion de quatre des sept municipalités concernées, représentant 81 pour 100 de la population de la future ville, il peut dire que la requête souscrit plus que suffisamment aux conditions de la loi.

Cette loi prévoit que, pour réaliser la fusion, il faut le consentement de 50 pour 100 des conseils municipaux représentant 50 pour 100 de la population du territoire compris dans l'unité de regroupement.



Publicité de l'Union nationale, lors de la dernière campagne électorale

Crédit Foncier

Fondé en 1880
Société de prêt
sur premières hypothèques
Actif \$665 millions
Capital et réserves \$63 millions

10%

Obligations 5 ans

Intérêts semi-annuels
Montant minimum \$500

1135, Chemin St-Louis, Québec,
(418) 681-0277 (M. B. Arguin)

Frais virés acceptés

Institution inscrite à la Régie de
l'assurance-dépôts du Québec

* Taux sujets à changement sans préavis

REGARDEZ
Rubrique
femmes-filles demandées
"ANNONCES CLASSEES"
POUR CELEBRITY



ESPACE A LOUER

800 P.C. à \$3.25 le pied carré tout compris.

210, rue Les, près du boulevard Laurentien.

Agencement moderne et site idéal pour sociétés d'affaires ou de professionnels, associations, corporations, etc. Facilités d'accès et de stationnement incluses dans le bail.

GAUVIN INC., 220, rue Les, Québec.

Tél.: (418) 525-4967

l'éditorial

La sécurité culturelle

Le premier ministre Bourassa a tenté, au colloque de son parti au Mont Gabriel, de définir avec plus de précision le thème de la souveraineté culturelle invoqué depuis quelque temps. Dans le concret cette "souveraineté culturelle" devrait, selon lui, s'inscrire dans une sécurité culturelle accrue confiée par la Constitution au Québec. C'est par le biais du rapatriement de la Constitution que M. Bourassa compte ainsi en arriver à ses objectifs. Mais vouloir à la fois s'entendre sur une formule de rapatriement de la Constitution, c'est-à-dire sur un processus "technique", et sur des amendements précis, c'est-à-dire sur le fonds de la Constitution, représente une gageure. Elle est loin d'être facile à surmonter comme le démontre l'expérience des conférences infructueuses depuis 1927.

En grande partie à cause du Québec, la Constitution actuelle accorde aux provinces, à toutes les provinces, de vastes pouvoirs dans le domaine culturel dont l'enseignement, vital à cet égard. Les gouvernements provinciaux ont donc des pouvoirs très étendus en matière culturelle, ce qui ne signifie pas qu'ils détiennent la souveraineté culturelle, terme ici très équivoque. D'abord parce qu'on entend généralement par souveraineté le pouvoir de traiter avec l'étranger, pouvoir qui dans les Etats fédératifs appartient à l'Etat central. On doit en second lieu reconnaître que le gouvernement fédéral a autant le devoir, à son niveau, de

protéger l'identité nationale que les deux grandes cultures qui en sont ici la composante.

Si les provinces ont en matière de culture de vastes pouvoirs, ceux-ci ne sont ni exclusifs, ni souverains. Il appartient au contraire au pouvoir central d'assumer aussi ses responsabilités à l'endroit de nos deux langues officielles, de nos deux grandes cultures historiques. L'éliminer de ces secteurs équivaudrait à affaiblir grandement l'identité nationale et par ricochet les deux cultures qui la soutiennent. D'où le danger d'insister sur un terme aussi ambigu que celui de la souveraineté culturelle.

Ce qui n'empêche pas le Québec de considérer avec la plus grande attention les responsabilités particulières qui lui incombent en vue de vivifier la culture française, qui est celle de la majorité de sa population tout en étant largement minoritaire en Amérique du Nord. Rien de plus légitime que le Québec veuille assurer la sécurité culturelle mentionnée par M. Bourassa. Mais cette sécurité doit être également assurée par l'Etat central; c'est même son devoir de le faire.

De plus, on ne saurait au Québec envisager cette sécurité culturelle en termes trop étroitement constitutionnels. Les seuls textes de loi sont moins importants que le dynamisme interne d'une société; ils équivalent même parfois à donner une fausse sécurité. En outre, un trop grand repliement culturel du Québec sur lui-même risque d'entraîner un repliement dans les

autres secteurs également, ce qui risque d'aboutir à un affaiblissement plutôt qu'à un renforcement de la culture française au Canada.

Le premier ministre du Québec a désigné certains secteurs où seraient aptes à s'exercer les garanties constitutionnelles claires en matière de sécurité culturelle, notamment les communications, l'immigration. Dans le premier cas, il faut noter qu'au Canada, au même titre que dans les autres régimes fédératifs, les communications sont confiées à l'Etat central, à cause notamment des réglementations entre Etats sur les longueurs d'ondes. Le Canada, en plus, se doit d'avoir une seule politique nationale de radio-diffusion pour résister aux pressions constantes, en ce domaine comme en d'autres, du grand voisin américain. A l'intérieur de cette politique reste à voir les responsabilités accrues que pourraient détenir les provinces.

Quant à l'immigration, il s'agit là de pouvoirs conjoints des deux ordres de gouvernement. Il n'est pas exclu que le Québec comme toute autre province, en arrive à réglementer le débit de son immigration selon ses besoins propres. En tant que province à majorité de langue française, le Québec a intérêt à rechercher chez les immigrants des qualités culturelles qui correspondent à ses objectifs. Si la circulation des personnes doit être libre entre les provinces, rien n'interdit de penser, en revanche, que le Québec possède des pouvoirs accrus dans les critères de choix de ses

immigrants. La Constitution pourrait être plus explicite à cet égard.

Mais lier au départ le rapatriement de la Constitution à des modifications de celle-ci dans des secteurs particuliers équivaut à atteindre deux objectifs simultanément, alors qu'il s'est révélé dans le passé que chacun d'eux demeure difficile à atteindre séparément. On sait par exemple qu'on discute depuis près de cinquante ans d'une formule de rapatriement de la Constitution au Canada. Or, celle qui avait été soumise à Victoria, en 1971, ne rencontrait pas d'objections de principe de M. Bourassa, les propositions voulaient entre autres que les deux provinces les plus peuplées, le Québec et l'Ontario, possèdent individuellement un droit de veto à propos des amendements, tandis que les autres provinces devraient obtenir une majorité régionale.

La conférence de Victoria a cependant buté sur la volonté du Québec d'associer les amendements à un transfert de responsabilités en matière de sécurité sociale. Dans ce contexte, remplacer la sécurité sociale par la sécurité culturelle ne facilitera aucunement une entente, pourtant en vue. On peut donc penser que le rapatriement de la Constitution est remis aux calendes grecques, tant qu'on voudra associer processus d'amendement et amendements eux-mêmes.

Gilles BOYER

l'opinion des lecteurs

Le ministre Marc Lalonde s'explique au sujet du régime de sécurité de vieillesse

M. Antonin Laberge
6, rue Duvernay
Beauport, Québec.

L'honorable Marc Lalonde, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada, me demande de répondre à votre lettre publiée dans "L'opinion des lecteurs" au sujet des programmes de pension de Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti.

Vous préconisez, notamment, l'instauration de prestations universelles à tous les pensionnés, ainsi qu'aux conjoints de soixante ans et plus, quel que soit leur revenu personnel. A votre avis, ce système serait préférable à celui qui est présentement en vigueur puisqu'il réduirait les frais administratifs et qu'il ferait preuve d'impartialité vis-à-vis des personnes qui ont réussi à économiser en prévision de la retraite.

Permettez-moi de vous signaler que la pension de base est déjà accordée aux pensionnés admissibles indépendamment de leurs revenus individuels. Le principe d'universalité sur lequel repose la Loi sur la Sécurité de la vieillesse est un facteur très important qui fait que tout Canadien est traité sur un pied d'égalité. La pension est cependant assujettie à l'impôt sur le revenu de sorte que les prestataires qui retirent un revenu convenable au cours d'une année en remettent une partie sous forme d'impôt au gouvernement qui l'utilise pour améliorer le sort des moins fortunés.

Le but fondamental du Supplément de revenu garanti est cependant tout autre. Il était devenu évident qu'un certain nombre de bénéficiaires de la pension ne pouvaient vivre convenablement avec la seule pension vu qu'en raison de circonstances défavorables, ils avaient été incapables de prévoir pour l'avenir. Ce programme a

donc été institué pour aider les personnes économiquement faibles et leur assurer ainsi un revenu minimum vital. Votre proposition d'accorder les prestations maximales à tout pensionné et à son conjoint âgé de soixante ans et plus, occasionnerait une augmentation considérable des dépenses gouvernementales tout en favorisant surtout les personnes qui jouissent de gains suffisants.

D'autre part, le système que vous jugez le plus avantageux exigerait une mise de fonds annuelle astronomique si on considère qu'il existe en ce moment 1.909.861 pensionnés, dont 826.428 reçoivent la pension de base seulement, 465.595 retirent les prestations maximales alors que 617.838 perçoivent un montant partiel plus ou moins élevé du supplément. Or, selon le projet de loi déposé à la Chambre des communes, les chiffres précités pourraient être haussés éventuellement de 65.000 à 90.000 représentant les conjoints non pensionnés, âgés de soixante à soixante-quatre ans inclusivement, qui seraient admissibles à une allocation.

Vous en conviendrez aussi, je n'en doute pas, il est tout à fait raisonnable d'espérer, dans une société telle que la nôtre, que tout citoyen cherche à assurer sa situation financière par ses propres moyens, grâce à un régime de pension ou à l'épargne au cours de sa vie active. C'est seulement dans les cas où ceci fait défaut que les programmes combient la partie déficitaire du budget des Canadiens à trop faible revenu.

C'est d'ailleurs pour favoriser une meilleure préparation à la retraite que le gouvernement mettrait en oeuvre, dès 1986, le Régime de pensions du Canada dont l'équivalent québécois est le Régime de rentes du Québec. Comme vous le savez certainement, il s'agit de programmes contributifs et, en règle générale, les cotisations sont prélevées directement des salaires. Les contributions ont été relevées récemment de telle sorte que les participants recevront éventuellement des bénéfices plus élevés. Cette modification a été apportée dans le but d'améliorer les conditions de vie des retraités en garantissant une certaine sécurité financière.

La revue du système de sécurité sociale canadien a été l'objet d'études approfondies de la part des gouvernements fédéral et provinciaux et ce n'est pas sans avoir mûrement réfléchi à toutes les solutions possibles qu'une décision a été prise dans l'intérêt des Canadiens en général comme dans celui des pensionnés. L'amendement à l'étude, qui est l'aboutissement de longues considérations, constitue une étape importante dans la révision des programmes d'aide sociale actuels.

Je vous remercie, au nom du Ministre, d'avoir pris la peine de lui exprimer votre opinion sur cette question et j'espère que les explications ci-dessus vous permettront de comprendre la position du gouvernement.

Ann C. Jamieson
Chef de cabinet



"Je vois que le Congrès a pensé à vous envoyer un gâteau."

Le Code du Travail ne convient ni à l'entreprise privée ni au socialisme

M. le rédacteur en chef,

J'aimerais exprimer mon point de vue sur ce que j'appellerai la socialisation à outrance de nos systèmes et institutions d'inspiration capitaliste tout en croyant que les grands principes du socialisme sont valables pourvu qu'ils soient appliqués dans un contexte propice. En effet, certains programmes à caractère social sont voués à l'échec parce que l'infrastructure capitaliste à laquelle ils se greffent est impropre à les recevoir ce qui a comme conséquence de miner tout le système plutôt que de le faire progresser.

Tant et aussi longtemps que le gouvernement n'introduira pas une législation spéciale pour tout ce qui est d'inspiration socialiste et qu'il ne purifiera pas nos lois d'inspiration capitaliste, nous nous retrouverons bientôt avec une législation bâtarde des plus néfastes à nos institutions capitalistes et impropre à l'application de programmes sociaux. Aujourd'hui les pays libres veulent profiter des bienfaits des deux grandes idéologies capitaliste et socialiste sans trop savoir comment s'y prendre malheureusement. Une solution à ce dilemme serait que les deux systèmes cohabitent ouvertement encadrés par une législation moderne appropriée octroyée par un gouvernement avant-gardiste pour le plus grand bien de la nation qui en arriverait à démocratiquement. L'amendement de nos lois d'inspiration capitaliste dans le but d'une application de politiques sociales est des plus néfastes. Nous nous retrouverons ainsi avec des lois impropres à aucun des systèmes. Le législateur clairvoyant se doit de distinguer entre le capitaliste et le socialiste et de légiférer en conséquence.

Le dernier coup de poing de L'Allier à Bourassa sur la souveraineté culturelle est-il un attrape-nigaud, un geste calculé? Un député libéral anglophone a déjà affirmé qu'un des buts non avoués de la loi 22 était d'apaiser les indépendantistes, damer le pion au parti québécois et ainsi éliminer toute opposition politique. Bourassa et L'Allier sont-ils des maîtres d'oeuvre ou des simples pions aux mains d'un gouvernement fédéral centralisateur et intransigeant? Le ministre L'Allier veut-il se servir des instruments qu'il a à sa disposition pour être un maître d'oeuvre d'un Québec souverain malgré les limites que lui impose sa fonction?

Rejean Beaulieu
406, Temiscouata
Rivière-du-Loup

Le code du travail du Québec est un bon exemple pour illustrer cet état de choses. Comment voulez-vous que le petit entrepreneur québécois, qui croit encore dans la libre entreprise, puisse opérer dans un cadre juridique (le code du travail) qui ne distingue pas l'entreprise privée de l'entreprise publique ou d'intérêt public comme l'Hydro-Québec et les Commissions scolaires. Cette législation en matière de relations de travail est loin de convenir à l'entreprise privée puisqu'elle visait surtout à régler les relations de travail d'employés d'organismes publics et para-publics. Le gouvernement s'est visiblement mis dans le pétrin en légiférant comme s'il s'agissait d'un Etat socialiste. L'entreprise privée est et sera toujours l'enfant chéri du capitalisme tandis que l'entreprise publique comme l'Hydro-Québec et les Commissions scolaires ressortent des entrailles mêmes du socialisme. Il y aurait donc lieu de légiférer différemment pour chacun des systèmes pour que tout aille mieux. Au Canada, surtout notre patrie capitaliste est souvent attaquée par des fervents du socialisme qui comme nos fervents du capitalisme commettraient sans doute les mêmes erreurs s'ils étaient au pouvoir et ceci à leur propre détriment. Un gouvernement vigilant a donc la responsabilité de sauvegarder nos institutions capitalistes tout en dotant nos nouvelles institutions socialistes d'un cadre juridique et administratif distinct de celui des premières propre à assurer leur développement normal.

Il est tragique de constater que ce sont nos partis politiques aux idéologies les plus capitalistes qui ont amené cette situation malsaine dans la plupart de nos institutions. En faisant des concessions aux promoteurs de certains programmes qui découlent d'une idéologie socialiste, ils n'ont pas su sauvegarder les bienfaits du capitalisme ce qui les aurait amenés peut-être bien à légiférer en conséquence. Au lieu nos gouvernants, pris de panique devant une montée socialisante ont créé des programmes sociaux à partir d'amendement à nos lois et règlements dont les fondements vi-

saient surtout la libre entreprise et le capitalisme. L'appareil législatif et judiciaire est maintenant d'une telle lourdeur qu'il risque de faire disparaître l'entreprise privée complètement. Il est donc urgent de redonner à ce secteur important de notre économie et de notre société une législation souple et simple à la hauteur des principes qui le sous-tendent.

M. Rodrigue LeBlanc,
C.P. 9031,
Sainte-Foy.

Des meurtriers remis trop tôt en liberté

M. le rédacteur en chef,

En parcourant un quotidien, j'ai lu "Trois motards seront fusillés à Price, Utah", tandis qu'en première page "Quatre enfants martyrs, ces petits de Saskatoon qui ont été tués par David William Threinen, 27 ans", etc...

N'a-t-il aucune justice au Canada, messieurs les juges et les magistrats. Dans le quartier où j'habite, une petite fille avait subi le même sort ou à peu près voilà deux ans. Ces gars-là se font passer pour mentaux et après c'est la liberté. Nous, mères de famille, réclamons la peine de mort. On est tannée de suivre nos enfants à journées longues, on a d'autres choses à faire (repas, lavage, repassage...). Dans les

autres pays, il y a justice, pourquoi pas au Canada? J'espère que d'autres parents appuieront cela. Qu'est-il arrivé à certains assassins? Nous aimerions le savoir. Parait qu'après un court séjour à St-Michel, des gars du genre sont remis en liberté. Moi je dis, je veux dormir sur mes deux oreilles. Juges, magistrats dans les cas de meurtres, arrêtez d'être mous, faites fusiller les coupables.

En faveur de la peine de mort. Que ces gars-là soient fusillés par l'armée s'il le faut.

Mme Lise Dufresne
1405, Falardeau
Quartier Laurentien
Ste-Foy

Quel jeu joue M. L'Allier?

M. le rédacteur en chef,

Après avoir assisté aux dernières enjambees indépendantistes et autonomistes du ministre Jean-Paul L'Allier, je me pose bien des questions.

Le ministre L'Allier joue-t-il le jeu

LE SOLEIL

est publié par Le Soleil Limité

Président du conseil
d'administration et éditeur:
M. Jacques-G. Francoeur

Président et directeur général:
M. Paul-A. Audet

Rédacteur en chef et
directeur de la rédaction:
M. Claude Beauchamp

Directeur de l'information:
M. Claude Masson

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs et doivent être courtes. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

la page cinq



par Evelyne Lapierre-Adamcyk.

Le Parti libéral du Québec, qui tenait en fin de semaine dernière son congrès d'orientation à Mont-Gabriel dans les Laurentides, a axé ses assises autour du thème de la famille. Pour en traiter sur le plan démographique, il a fait appel aux services de Mme Evelyne Lapierre-Adamcyk qui publiait récemment un ouvrage en collaboration avec Jacques Henripin sous le titre "La fin de la revanche des berceaux: qu'en pensent les Québécoises" dont LE SOLEIL a largement fait écho. Nous publions aujourd'hui des passages significatifs de sa causerie en tenant pour acquis "qu'il est clair que l'esprit de "survivance de la race" a disparu et que si on veut stimuler les couples qui veulent trop peu d'enfants à en avoir un de plus, il faudra agir sur d'autres aspects de leur vie. Mais est-ce possible?"



Le Soleil, Reynald Lavoie

document

— elles affirment aussi que les enfants sont essentiels au bonheur d'un couple;
— d'autre part, une fraction non négligeable (30%) des familles considèrent leur condition de vie comme difficile.

La maîtrise de la fécondité

L'enquête de 1971 montre que l'usage de la contraception est largement répandu au Québec. Presque toutes les classes de la société ont été touchées par ce phénomène, quoique de façon inégale. Les méthodes les plus efficaces ne sont pas encore accessibles à toutes les femmes: les moins instruites et celles qui vivent en milieu rural étant encore nettement défavorisées. Mais on doit reconnaître que dans ce domaine les progrès ont été rapides et que les femmes qui se sont mariées après 1965 ont employé dès leur mariage une méthode contraceptive. Phénomène nouveau, puisqu'auparavant la contraception n'était souvent utilisée que pour mettre un terme à la famille. Phénomène nouveau et important, puisqu'il nous semble indiquer une attitude différente à l'égard de la famille: je vois là un signe que les couples souhaitent maîtriser le rythme auquel leur famille se bâtit. On souhaite se donner la possibilité de faire autre chose que de porter et d'élever des enfants. La chance de réaliser plusieurs aspirations de nature différente commence à s'offrir aux jeunes couples et ils en profitent.

Soulignons toutefois que la maîtrise recherchée n'est pas encore atteinte, loin de là. Plusieurs femmes qui avaient moins de 35 ans en 1971 ont admis ne pas avoir souhaité certaines grossesses: presque 30 pour cent n'avaient pas désiré leur dernier enfant. Bien entendu, une fois l'enfant né, même avant, on l'accepte et on l'aime. Mais ce n'est pas idéal.

Des femmes actives?

Le deuxième point porte sur l'activité féminine. Il est bien connu que la femme mariée québécoise est moins active à l'extérieur de son foyer que les autres femmes canadiennes ou américaines. Jusqu'à tout récemment, ses valeurs l'ont surtout retenue à la maison où elle s'est occupée de son mari et de ses enfants. Je dis bien de son mari d'abord puisque les femmes qui se sont mariées au début des années 60 et qui par la suite ont eu des enfants, ont en majorité cessé de travailler régulièrement dès leur mariage. On imagine que les choses ont changé au cours des toutes dernières années, mais les données chiffrées manquent pour le confirmer. On ne peut toutefois mettre en doute qu'il y a eu une grande évolution: la fraction de celles qui restent actives après leur mariage avant la venue du premier enfant a presque doublé entre les femmes de 35-44 ans et celles de 25-34 ans: elle passe de 18 à 34 pour cent. Il semble sûr que les jeunes présentement aux études suivront la tendance déjà amorcée, et que la femme mariée, mère de famille et active ne sera plus l'exception.

Toutefois, il reste bien des réticences à vaincre. Les problèmes que crée la garde des jeunes enfants sont perçus par la grande majorité des femmes comme presque insurmontables et il faut avouer que de ce côté les services, qu'il s'agisse de garderies, d'aides familiales, de travail à temps partiel, ou même d'heures de travail flexibles, les services, dis-je, sont tout à fait inadéquats. D'une part notre façon d'organiser la vie dans le monde du travail, la situation faite à la femme sur le marché du travail, le manque de services et les valeurs traditionnelles quant au partage des tâches et des responsabilités au foyer n'incitent pas les femmes à rechercher un travail à l'extérieur. D'autre part, si l'on fait exception des groupes d'avant-garde qui réclament de meilleurs services, l'ensemble des femmes préfèrent, comme nous l'avons vu, des mesures directement économiques pour solutionner leurs problèmes. L'interprétation de ces résultats doit être faite avec quelques nuances. Avant de conclure que les femmes restent très conservatrices, il faut bien voir qu'en répondant à notre enquête, elles sont fortement influencées par les conditions qui existent. Dans un milieu où peu de femmes travaillent et où les services sont à peu près inexistantes, il n'est peut-être pas tellement surprenant que le choix spontané des femmes se soit porté vers l'aide économique qui est bien concrète et peut combler rapidement certains besoins immédiats et réduire les privations que doivent s'imposer bon nombre de parents.

Un autre aspect de l'activité féminine qui nous intéresse est son effet sur la fécondité. Depuis longtemps on a observé que les femmes actives ont tendance à avoir moins d'enfants que les autres. L'analyse de cette relation est loin d'avoir apporté des réponses complètement satisfaisantes aux questions que pose cette relation. A tout événement, une autre constatation importante à noter ici est la suivante: la baisse très substantielle que la fécondité a subie s'est effectuée à un rythme beaucoup plus rapide chez les femmes qui n'étaient pas actives en 1971 ou qui ne l'avaient jamais été depuis leur mariage. Ce ne serait donc pas l'activité en tant que telle qui réduit les aspirations de fécondité, mais plutôt les transformations des mentalités, des attitudes plus profondes.

Les résultats de la recherche que nous effectuons sur la fécondité des couples québécois démontrent donc que l'évolution des aspirations de fécondité a atteint un stade qui nous incite à réfléchir sur les conséquences d'une poursuite des tendances actuelles. La famille elle-même, à cause des fonctions qu'elle remplit auprès des individus et pour la continuation de la société, ne semble pas gravement menacée. Mais produira-t-elle suffisamment d'enfants pour satisfaire aux objectifs démographiques que l'on se fixera? La charge d'élever des enfants est lourde, les aspirations des couples se diversifient, et leurs choix vont se faire dans la direction qui leur permettra de se réaliser le plus complètement possible. Si un enfant de plus coûte trop cher, non seulement en termes économiques, mais en sacrifices de liberté, en possibilités de faire autre chose, les couples choisiront de ne pas l'avoir.

Il faut donc que la société se donne, par le truchement de l'Etat ou d'autres mécanismes sociaux, des conditions de vie dans lesquelles les familles pourront s'épanouir.

Pour que les Québécois se multiplient, il faudra hausser leur qualité de vie

On se plaît souvent à parler de l'effondrement de la famille, de ses difficultés, même de son éventuelle disparition. Pourtant au Québec, autour de quatre-vingt-dix pour cent des femmes se marient, pourcentage qui d'ailleurs n'est atteint que par des générations assez récentes. La stabilité traditionnelle des familles semble mise en question par de nouvelles formes d'unions et par les divorces de plus en plus nombreux. Cependant, chez les jeunes qui se mettent rapidement en ménage sans être mariés, on observe qu'en général leur genre de vie ne s'éloigne guère, surtout quand l'union dure depuis quelque temps, de celui des couples mariés du même âge et de même milieu socio-économique et certains tendent à légaliser leur union quand une naissance survient. Quant aux ménages communautaires, on connaît mal l'ampleur qu'ils ont prise; ils semblent demeurer un phénomène marginal. Quoiqu'il en soit, ces nouvelles formes d'unions aussi bien que le divorce ne sont peut-être pas une menace aussi grande qu'on le croit: ils constituent des formes d'adaptation, quelquefois traumatisantes, mais souvent aussi bénéfiques à un régime matrimonial d'une grande rigidité.

Il semble particulièrement important que les réflexions de ceux qui élaborent les politiques soient orientées vers la famille vue comme une institution changeante dans ses formes, mais dont les buts et les fonctions restent les mêmes; soit justement d'assurer l'équilibre affectif des individus et donner naissance à des enfants et les éduquer.

C'est sur la fonction de procréation des enfants, qui a longtemps été, on l'a bien souvent entendu du haut de la chaire, le but premier du mariage, que je veux m'arrêter plus longuement. Si je donne plus d'importance à cet aspect, c'est que du point de vue du démographe, la famille représente l'institution par laquelle une société assure sa reproduction, i.e. sa continuité. En effet, dans notre société, ce sont les couples mariés qui assurent presque complètement le renouvellement des générations. Pour arriver à ce renouvellement des générations, il faut que les couples aient en moyenne 2,2 enfants.

Les résultats de l'enquête sur la fécondité au Québec effectuée en 1971 montrent que les femmes qui se sont mariées ont eu en moyenne plus de 4,0 enfants et que celles qui se sont mariées après 1965 prévoient en avoir environ 2,7, ce qui représente une réduction du tiers en 25 ans. Si la tendance à la baisse se poursuit, les couples québécois se dirigent rapidement vers le seuil à ne pas dépasser si on souhaite voir d'une part les générations se renouveler, et d'autre part, une certaine croissance démographique se maintenir.

Dans le cas où cette éventualité se réalise, i.e. le cas où la population ne s'accroît plus ou même à long terme décroît à moins que l'immigration ne compense le manque d'accroissement naturel, que se passe-t-il?

Sur les avantages ou désavantages de la croissance nulle, les experts ne s'entendent pas. Certains voient dans la croissance nulle, le moyen de préserver l'écologie et les ressources non-renouvelables, les autres y voient l'avènement d'une société vieillie dont le dynamisme sera diminué. Je ne veux pas entrer dans ce débat; mais j'aimerais brièvement faire état des résultats de certaines estimations sur le nombre d'enfants que "devraient" avoir les familles québécoises francophones pour maintenir leur importance relative au Québec. En tenant compte d'un jeu d'hypothèses sur la migration nette au Québec et le choix linguistique des migrants, les francophones du Québec, pour combler le déficit, "devraient" avoir une

surfécondité variant de 20% à 40%. Exprimée en nombre moyen d'enfants, une surfécondité de 20% signifie que si les autres Québécois ont 2,5 enfants, les francophones en auraient 3,0. Ces estimations sont bien hypothétiques et de nombreuses avenues, autres que l'action sur la fécondité, s'offrent aux pouvoirs publics pour agir sur les autres composantes du problème linguistique. Mais en supposant qu'il faille en arriver là, qu'en pensent les femmes que nous avons interrogées en 1971?

Quand on leur demande si elles auraient un enfant de plus pour préserver l'importance de leur groupe ethnique ou religieux, 90% répondent non. Dans le cas de la population au Canada, ce pourcentage est de 85%. Quand on examine qui sont les femmes qui seraient prêtes à avoir plus d'enfants pour ces motifs, on voit que cette "tentation" est plus forte chez celles dont la langue maternelle n'est ni le français, ni l'anglais ou qui ne sont ni catholiques, ni protestantes.

— Voir J. Henripin et E. Lapierre-Adamcyk, La fin de la revanche des berceaux: qu'en pensent les Québécoises? p. 130.

Nous voulons plus d'argent, disent les familles

Sur le plan économique, la situation n'est pas sans plusieurs ombres au tableau. Faisons un bilan de ce que nous venons de présenter:

— un tiers des familles sont à l'étroit au point de vue économique; cette fraction est presque le double dans le cas des familles de 4 enfants ou plus;

— 15% des familles auront beaucoup de difficultés à s'offrir un logement suffisamment grand pour élever les enfants qu'elles souhaitent; et là les jeunes familles sont particulièrement touchées par ce type de problèmes;

— enfin, un peu moins du tiers feront face à de lourds sacrifices pour assurer à leurs enfants le niveau d'instruction qu'elles jugent souhaitable.

Ce qu'il faut surtout retenir de ces résultats, c'est que ce sont surtout les familles qui ont ou qui souhaitent le plus d'enfants qui sont les plus touchées.

Comment donc les aider? Les femmes interrogées en 1971 indiquent certaines préférences. Nous leur avons soumis un ensemble de mesures qu'elles devaient classer par ordre d'importance selon leur propre situation. Ces mesures étaient les suivantes: allocations familiales, bourses d'études pour les enfants, aide au logement, aides familiales, garderies, emploi à temps partiel. Ce sont d'abord les allocations familiales qui ont été les plus choisies, près de la moitié des femmes les placent au premier rang; suivent les bourses d'études (23%), l'aide au logement (10%). Les autres mesures ne sont mises au premier rang que par moins de 8% des femmes chacune.

Rappelons ici qu'en 1971, le nouveau régime d'allocations familiales n'était pas en vigueur et nous avions alors suggéré aux femmes interrogées environ \$40. mois-enfant. Que l'on utilise le degré de privation ou le revenu, on observe que la fraction de celles qui placent les allocations au premier rang croît quand on passe des familles à l'aise aux plus démunies; elle atteint 73% pour celles dont le revenu est très insuffisant, contre 29% chez celles où il est largement suffisant.

La réaction aux bourses d'études est un peu déconcertante puisque la fraction de celles qui les ont

placées au premier rang décroît lorsque la condition économique se détériore. Une explication plausible est la suivante: comme les femmes interrogées sont relativement jeunes, elles ont encore peu d'enfants qui ont atteint le stade des études avancées, et elles sont davantage préoccupées de trouver des solutions immédiates à des problèmes immédiats. D'ailleurs, on n'observe pas de relation très précise entre le fait de prévoir des difficultés pour défrayer le coût des études des enfants et le choix de cette mesure au premier rang.

Dans le cas de l'aide au logement, c'est le contraire: chez les femmes qui affirment qu'elles auront beaucoup de difficultés à trouver un logement convenable pour leur famille, il y a une forte concentration de femmes qui réclament de l'aide dans ce domaine; chez les moins de 25 ans la fraction varie de 7 à 36%; chez les 25-34 ans, de 17 à 25%.

Il semble donc que de telles mesures seraient appréciées par l'ensemble des femmes, particulièrement par celles qui se sentent inconfortables dans la condition où elles vivent. Ces mesures rendraient le fardeau économique que représentent les enfants moins lourd, mais auraient-elles un effet nataliste quelconque?

Nous avons poursuivi notre démarche auprès des femmes enquêtées et leur avons demandé si elles auraient un enfant de plus dans le cas où la mesure qu'elles ont choisie serait mise en application.

Un peu plus de 15 pour cent réagiraient favorablement et auraient, en moyenne, 1,6 enfants de plus; quelques-unes en auraient deux ou trois de plus! Ce sont les femmes qui ont mis l'aide au logement en tête qui manifestent le plus l'intention d'avoir des enfants de plus: 17 pour cent, fraction qui monte à 23 pour cent dans le cas où toutes les mesures seraient réalisées.

Les autres mesures, dites non-économiques comme les garderies, les aides familiales et l'emploi à temps partiel ont un effet nataliste très réduit: moins de 10% des femmes qui les choisissent au premier rang réagissent favorablement.

Ajoutons un autre résultat qui confirme que c'est l'aide économique qui est la plus souhaitée et qui aurait le plus d'influence sur la natalité: presque 20% des femmes auraient plus d'enfants si on haussait leur revenu.

Notons ici que les relations observées entre les difficultés économiques des familles et le nombre d'enfants découlent de l'analyse que nous avons faite; les femmes elles-mêmes n'associent pas, en général, une baisse de niveau de vie avec la venue des deux premiers enfants; certaines ne la perçoivent pas du tout. Presque toutes les femmes souhaitent avoir au moins un enfant (90%), la grande majorité prévoyant en avoir 2 ou 3 (62%). Un peu moins de 30 pour cent en prévoient 4 ou plus.

Nous aurons plus d'enfants à condition de...

Avant de passer à d'autres besoins qu'ont les familles, faisons le point sur certains éléments qui proviennent de l'enquête de fécondité

— D'une part, les jeunes Québécoises qui s'étaient récemment mariées en 1971, affirment souhaiter 2,7 enfants en moyenne; ce qui est largement suffisant pour assurer le renouvellement des générations et un rythme de croissance modéré;

LE SOLEIL

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au no 390 est, rue Saint-Vallier, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée, qui en est l'éditeur. Seule La Presse Canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans Le Soleil. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

TARIFS D'ABONNEMENTS

LIVRAISON A DOMICILE, DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.00 PAR SEMAINE
PRIX A L'UNITÉ, DU LUNDI AU VENDREDI 0.25 LE SAMEDI 0.40

ABONNEMENTS PAYES D'AVANCE:

	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
Par porteur, lundi au samedi	\$12.50	\$25.00	\$50.00
Par la poste, lundi au samedi (Est Prov. de Québec)	\$12.50	\$25.00	\$50.00
Autres comtés du Québec et ailleurs au Canada	\$15.00	\$30.00	\$60.00
Foys étrangers	\$20.00	\$40.00	\$80.00

SERVICE AUX ABONNES (TIRAGE)

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec nous de 8h30 à 19h30, samedi de 8h30 à 11h30
647-3334

RENSEIGNEMENTS

647-3233

REDACTION

647-3394

SERVICE DE LA PUBLICITE

ANNONCES CLASSEES	647-3311
CARRIERES ET PROFESSIONS	647-3266
PUBLICITE - DETAILLANTS	647-3435
PUBLICITE GENERALE	647-3536

AUTRES SERVICES

ACHATS	647-3241
CREDITS ET RECOUVREMENTS	647-3236
PERSONNEL	647-3219
PROMOTION	647-3342

Vous n'avez pas... (Suite de la première page)

tion de drogues à environ deux pour cent. On estime qu'environ quarante pour cent d'athlètes font du dopage lorsqu'il n'y a pas de dépistage", déclare M. Dugal.

Il ajoute qu'il existe, dans le monde du sport, un élément de super-titulation qui, lorsque lié à une moyenne d'éducation assez peu élevée, pousse le sportif à essayer toute sorte de substances dans l'espoir — généralement mal fondé — d'augmenter sa performance.

Les fameux stéroïdes anabolisants, par exemple, qui ont été l'an dernier ajoutés aux substances interdites, par les officiels des Jeux olympiques, ne donnent à peu près rien à l'athlète tout en causant des effets secondaires déplorables.

Cette substance est une synthèse de la testostérone, qui est responsable des caractéristiques mâles — gros muscles, poils et structure osseuse plus forte.

"Certaines nageuses de l'Allemagne de l'Est ont été éliminées à Munich parce qu'elles avaient pris des stéroïdes, a dit M. Dugal. Elles avaient de plus gros muscles qu'il n'est normal chez la femme, mais ces muscles n'étaient pas plus forts — seulement plus gros. Et de plus, elles devaient parfois se raser le menton", sans mentionner d'autres effets physiologiques étranges.

L'athlète mâle qui absorbe des stéroïdes, selon M. Dugal, verra ses muscles grossir sans pour cela devenir plus fort "et il aura probablement des troubles cardiaques", cette substance le rendant impuissant.

Pour la première fois, aux Jeux de l'an prochain, la présence des stéroïdes pourra être décelée grâce au nouveau système de l'INRS.

Quant à la collecte des 260 échantillons d'urine chaque jour, "Dieu

merci, ce sera fait par l'organisation des Jeux olympiques — et ce sera fort compliqué".

En effet, chaque athlète devra fournir son échantillon devant un témoin "pour être certain qu'il n'a pas emporté un échantillon provenant de sa femme, comme ça s'est déjà vu".

Deux échantillons séparés sont ainsi prélevés, un pour analyse et l'autre en cas de contestation.

"Nous donnerons toujours le bénéfice du doute à l'athlète, si les résultats ne sont pas trop clairs. Après tout, ces gens-là sont sous une pression extraordinaire, et il y a même un type qui a essayé de se suicider aux Jeux de Mexico parce qu'on lui avait enlevé sa médaille d'argent à cause de traces de dopage".

Une vingtaine de personnes seront employées par les laboratoires de l'INRS lors des Jeux, surtout des techniciens à l'entretien des ordinateurs et des machines compliquées d'analyse.

"Quant à nous, a dit M. Eerstrand, nous comptons travailler environ 20 heures par jour, mais ça sera seulement pour deux semaines.

"Nous ne pourrions pas assister aux Jeux olympiques, ajoute M. Dugal, mais nous aurons un télé-couleur dans le laboratoire pour suivre les Jeux".

A long terme, les deux chercheurs espèrent que leur système aura une foule d'applications utiles.

"C'est l'ère du diagnostic par ordinateur qui débute", soutient M. Dugal. Il ne s'agit que de mettre au point les programmes nécessaires pour que l'ordinateur dépiste des symptômes autrement difficiles à déceler.

Le bonheur à...

(Suite de la première page)
reprendra son fonctionnement normal que lorsque la Commission canadienne des transports lui aura octroyé la deuxième partie des augmentations demandées. La CCT doit d'ailleurs tenir de nouvelles audiences à ce sujet au cours de l'automne qui vient.

A Québec

Entre-temps, dans la région de Québec, de nouveaux propriétaires de maisons à Saint-David et à Neufchâtel, notamment, se sont vu répondre par le bureau de service de Bell Canada qu'ils devraient patienter plusieurs semaines, et même deux ou trois mois, avant d'obtenir le service téléphonique dans leur nouvelle demeure.

Accusé d'exercer un chantage sur le dos de ses abonnés, la compagnie nie avoir cette intention et tente de justifier à nouveau les demandes déposées devant la CCT.

Un agent de relations publiques de Bell à Québec, M. Reynald Massicotte, a rappelé que, depuis 1964, le coût des services de base n'avait augmenté que de 16%, ce qui, à son avis, est très peu comparativement à l'augmentation du coût de la vie.

Le porte-parole de Bell a aussi tenu à souligner qu'actuellement les actions de la compagnie avaient un rendement inférieur aux obligations d'épargne du Canada, ce qui est très significatif, selon lui.

"Enfin, cette réduction des revenus espérés, a placé Bell Canada dans une situation difficile, a dit M. Massicotte, mais en même temps que nous devons suspendre l'embauche et l'achat de matériel, nous désirons axer les autres capitaux disponibles sur les services de base et assurer de cette façon en priorité un service acceptable aux abonnés.

"Nous faisons tout en notre pouvoir pour ne pas pénaliser le client relativement à la décision de la Commission canadienne de transport", a noté l'agent de relations publiques qui a ajouté qu'il fallait par ailleurs éviter de créer une demande de marché que la compagnie ne pourrait satisfaire par la suite.

Attendre

L'attente sera donc longue, semble-t-il, et une famille de l'île Bizard, au nord-ouest de Montréal, a dû se faire à cette idée, il y a quelques jours, un employé de la compagnie de téléphone lui ayant laissé entendre qu'il lui faudrait attendre peut-être jusqu'en février prochain pour obtenir du service.

Tandis que les promoteurs d'ensembles résidentiels s'inquiètent sérieusement de la situation, l'Association canadienne des consommateurs considère la possibilité d'intenter une poursuite judiciaire contre Bell, et l'Association des employés du gouvernement ontarien a demandé au premier ministre de l'Ontario de prendre les mesures pour forcer la compagnie à fournir un service téléphonique convenable à tous les citoyens.

Quant au ministère ontarien des Consommateurs, son titulaire a annoncé, en fin de semaine dernière, qu'une enquête était en cours concernant les agissements de Bell Canada dans cette province et a esquissé la possibilité de poursuites judiciaires selon la loi sur les pratiques commerciales.

limites en ce qui a trait aux inconvénients.

L'ancien fonctionnaire de carrière qu'est M. Michel Bélanger a, de son côté, approuvé l'ensemble des propos de M. Crozier.

Le président de la Bourse de Montréal a même ajouté qu'il faut développer des conditions pour que la grève ne se produise pas plutôt qu'interdire ce moyen de pression.

Quant à M. Louis-Marie Tremblay, un professeur de l'université de Montréal, la grève est un droit qui est étroitement relié à celui de l'association et qu'il faut, en conséquence, en accepter les effets, même désagréables.

Évadé repris

Le deuxième des évadés de la "passoire" d'Orsainville a été repris, vers 10h, hier soir, dans une demeure de Saint-Romuald. Il s'agit d'André Lebrun, alias Richard Pouliot, 20 ans, de Shawinigan, qui devait comparaître, aujourd'hui, en cour des sessions de la paix.

Les agents de la Sûreté du Québec qui ont procédé à son arrestation ont déclaré qu'il n'avait offert aucune résistance. Les policiers avaient été mis sur sa piste à la suite d'un appel téléphonique anonyme.

Lebrun s'était évadé vers 23h, dimanche soir, en compagnie de Richard Gélinas, 22 ans, de Québec. Les circonstances de la double évasion n'ont pas été révélées par les autorités. Gélinas a été pris trois heures plus tard dans le quartier Limoilou alors qu'il était habillé en civil.

Hier, Gélinas a admis sa culpabilité en cour et a écopé d'un mois de prison ferme pour évasion.

Lebrun avait fait le sujet de recherches intensives dans les bois du quartier québécois Charlesbourg-Ouest, où est située une partie de la "passoire".

bonne nouvelle... bons achats!

RÉELLE OPPORTUNITÉ... OCCASION D'ÉPARGNE... VENTE SPÉCIALE D'AMEUBLEMENTS DE BUREAUX POUR RÉDUCTION D'INVENTAIRE JUSQU'AU 1^{ER} SEPT. 1975 PLUSIEURS AUTRES SPÉCIAUX.

<p>AUBAINE FILIERE LATERALE 4 TIROIRS format légal</p> <p>Largeur 36" \$159⁰⁰</p> <p>Largeur 42" \$169⁰⁰</p> <p>COULEUR BEIGE</p>	<p>AUBAINE CHAISES PIVOTANTES avec bras</p> <p>SPÉCIAL</p> <p>\$59⁰⁰</p>	<p>AUBAINE BUREAUX EXECUTIF</p> <p>Rég. \$565 pour \$269⁰⁰</p> <p>SECRETARE</p> <p>Rég. \$692 pour \$273⁰⁰</p> <p>REGULIER 60 x 30</p> <p>Rég. \$480 pour \$179⁰⁰</p> <p>ETUDIANT 45 x 30</p> <p>Rég. \$375 pour \$119⁰⁰</p> <p>ETUDIANT 45 x 20</p> <p>Rég. \$206 pour \$93⁰⁰</p>
---	--	---



UNE VISITE VOUS CONVAINCRA.
1375 OUEST, BOUL. CHAREST, QUÉBEC.
Tél.: 681-0271
willson office specialty ltée.

Israël et l'Égypte... (Suite de la première page)

partir de stations de détection électroniques installées sur les hauteurs surplombant les cols stratégiques de Mitla et de Gidi.

Israël a accepté une concession en se contentant de deux postes d'observation américains. A la station de Oum-Hachiba, des Américains se trouveront aux côtés d'observateurs israéliens.

Des installations automatiques de contrôle et d'observation israélienne ne nécessitant pas de personnel seront également placées dans les cols.

Ce matin, les Israéliens ont terminé l'étude des projets de protocole présentés par les Égyptiens et cet après-midi, M. Kissinger repart pour Alexandrie avec des contre-propositions qu'il soumettra au président Sadate.

L'essentiel des discussions porte maintenant sur les clauses politiques de l'accord. Si tous ces problèmes sont réglés d'ici vendredi, M. Kissinger et les négociateurs israéliens examineront en détail durant le week-end les clauses bilatérales israélo-américaines de l'accord intérimaire, l'aide financière à Israël et les autres engagements américains envers l'Etat israélien.

On prévoit que six à neuf mois seront nécessaires entre la signature de l'accord et son exécution.

Selon les sources diplomatiques de Jérusalem et les propos tenus par M. Allon, l'entente porte principalement sur les points suivants:

— Un retrait des forces israéliennes des champs pétrolifères d'Abou Rodeis et des passes de Gidi et de Mitla.

— La surveillance des forces en présence par au moins une centaine de volontaires civils américains postés dans des stations d'observation et de surveillance électronique.

— L'occupation par Israël et des volontaires américains d'un poste de surveillance à Oum-Hachiba. Une station semblable étant accordée à l'Égypte.

— Une pénétration égyptienne dans la zone-tampon de l'Onu et jusqu'à deux milles à l'intérieur du territoire actuellement occupé par Israël dans le Sinaï, le long du golfe de Suez.

A ce sujet, F. Allon a souligné hier que la présence égyptienne dans les zones évacuées par Israël "revêtirait principalement une forme administrative".

Enfin, soulignons que l'entente comprend trois volets: le premier entre Israël et l'Égypte, le second entre Israël et les États-Unis et le dernier, entre ces trois pays.

Au Québec comme ailleurs, il faudra apprendre à vivre avec les grèves

La population du Québec, du Canada et de tout le monde occidental devra apprendre à vivre avec la formule de pression que constitue la grève.

C'est du moins la conclusion très précise que l'on peut tirer de l'opinion des trois personnalités invitées à l'atelier portant sur le travail, dans le cadre du colloque du Parti libéral, tenu en fin de semaine à Mont-Gabriel, soit M. Michel Bélanger, président de la Bourse de Montréal, Louis-Marie Tremblay, de l'université de Montréal, et Michel Crozier, un sociologue français.

Répondant à la question d'un participant, M. Crozier a catégoriquement affirmé, dans un premier temps, que la grève n'était pas "un moyen dépassé", même en ce qui a trait à des services aussi essentiels que le transport en commun et la protection publique (la police).

Le sociologue français estime que la grève est même indispensable au caractère libéral et pluraliste de la société.

Il déclare que le problème de la grève n'est pas l'événement en lui-même, mais plutôt ses contraintes, ses

Clément Vincent, nommé directeur général de l'UN

L'ancien ministre de l'Agriculture du Québec, M. Clément Vincent, a été nommé directeur général et chef de l'organisation de l'Union nationale, a-t-on annoncé, hier.

M. Maurice Bellemare, chef intérimaire du parti et membre de l'Assemblée nationale pour la circonscription de Johnson, a expliqué que cette

nomination s'inscrit dans le cadre du programme de réforme des structures du parti, en prévision des prochaines élections provinciales.

M. Vincent, ancien membre de l'Assemblée nationale pour la circonscription de Nicolet, assumera ses nouvelles fonctions à partir du 1er septembre.

Une faillite de \$520,000,000

Tokyo (Reuter) — Le Japon vient de connaître sa plus grosse faillite depuis la guerre. En effet, la société Kohjin, compagnie textile qui s'occupe également d'affaires immobilières, a annoncé, aujourd'hui, qu'elle n'était plus en mesure de payer ses dettes qui se montent à plus de 146 milliards de yen (\$520 millions). Les banques refusent d'avancer des fonds supplémentaires à la Kohjin.

Pour faire face à la crise, le gouverneur de la Banque du Japon, M. Teichiro Morinaga, a retardé son départ pour Washington, prévu pour demain. Il devait se rendre à l'assemblée annuelle du Fonds monétaire international. M. Morinaga a déclaré que la banqueroute de Kohjin constituait "un cas spécial", causé par l'incurie de ses directeurs et non pas par la politique monétaire de la Banque du Japon.

Un incendie déloge plusieurs familles, rue Laurentides

par Lucien LATULIPPE

Un incendie allumé par un séchoir de plantes a nécessité trois alertes au début de la nuit dernière et a causé des dommages élevés à deux maisons contiguës au 1005 et 1007 avenue Laurentides, à Québec. Quatre familles ont été jetées sur le pavé.

L'enquêteur André Savard, du commissariat des incendies de Québec, a dit, aujourd'hui, que le séchoir fait de carton et de bois et chauffé à l'aide d'une lampe était la cause directe de l'incendie. M. Conrad Hébert avait mis en marche le séchoir pour préparer des plantes pour

l'herbier de son fils. Mais la lampe étant trop proche de la presse de carton et de bois, le feu a été allumé. La famille Hébert a tenté d'éteindre les flammes mais elles se sont vite propagées au mur, puis au hangar mitoyen à la maison. Heureusement personne

n'a été blessé, même si plusieurs familles du voisinage ont été incommodées par la fumée dense.

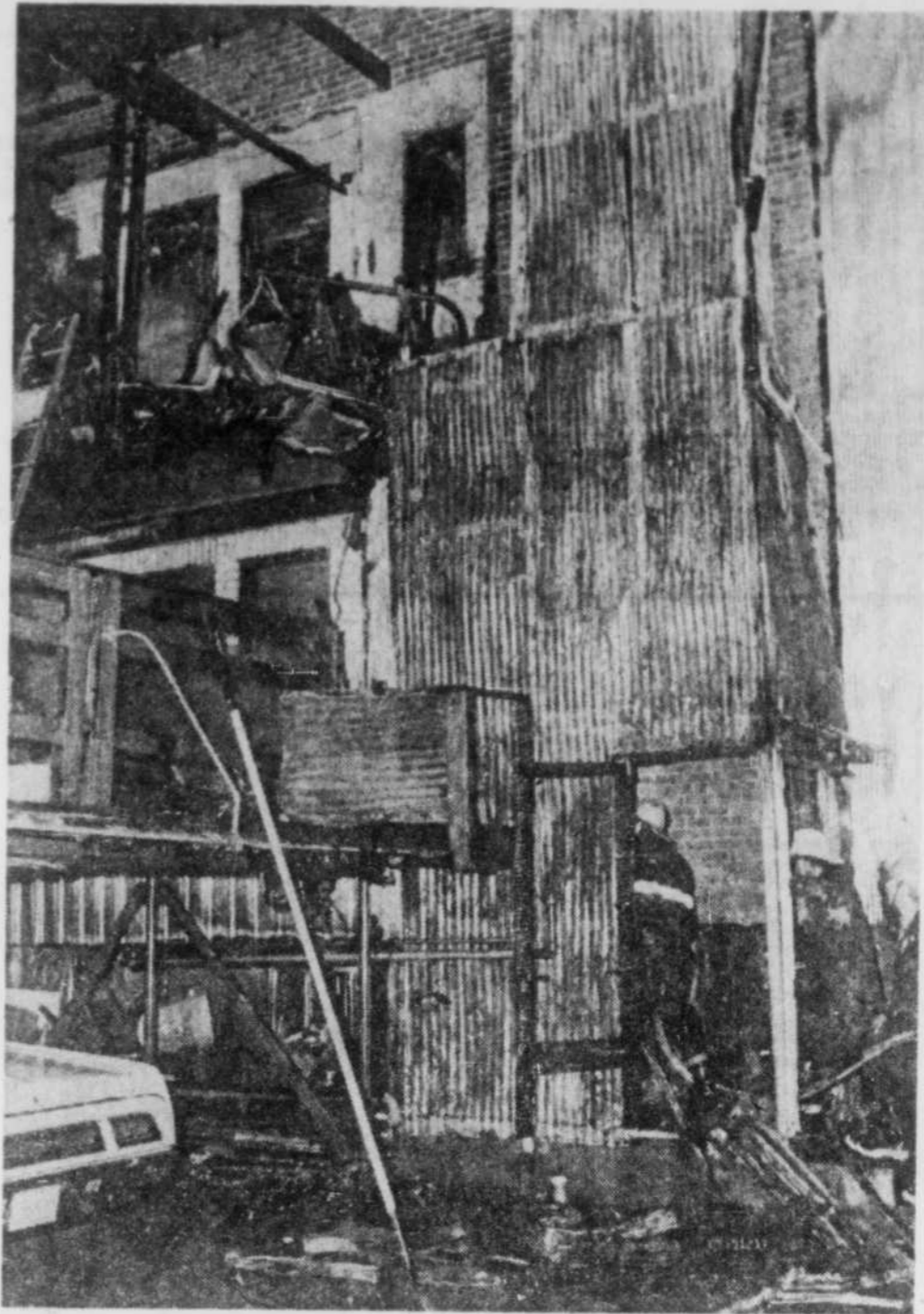
La première alerte a été enregistrée à 00h50. En arrivant sur les lieux, le chef de district R. Beaulé s'est rendu compte que le feu était à la grandeur des tambours arrière de la maison de deux étages, située au 1005, et il a fait sonner les deux autres alertes.

La maison en question appartient à M. Conrad Hébert qui s'est échappé en vêtements de nuit avec sa famille. Le locataire de l'étage supérieur a fait de même.

Après s'être propagé jusqu'au toit des hangars, le feu a envahi la toiture de la maison voisine où demeurent deux familles et qui a dû être évacuée également.

Une échelle aérienne a été dressée à l'avant de la maison comme à l'arrière et plusieurs lances ont été utilisées pour noyer le brasier. L'élément destructeur s'est propagé dans les entremurs et dans le toit de la maison de M. Hébert. Ainsi de nombreuses brèches ont-elles dû être pratiquées, et les dommages sont-ils d'autant plus élevés.

Le chef des opérations Dominique Gonthier, qui a dirigé la lutte avec le chef de division Marcel Turcotte, nous a dit qu'il avait également fallu briser le toit de la maison voisine pour empêcher que le feu ne se propage davantage.



Noyade et chute mortelle

Un ouvrier a fait une chute mortelle au chantier maritime de Lauzon, hier, et un enfant en bas âge a péri noyé à Saint-Romuald. Les victimes sont Robert Soucy, âgé de 52 ans, du 9 rue Saint-Georges, à Lévis, et Sébastien Pageau, âgé de huit mois, dont les parents demeurent au 29 rue Leduc, à Saint-Romuald.

M. Soucy a fait une chute d'une vingtaine de pieds vers 18h et il a succombé à ses blessures, quelques heures plus tard, à l'Hôtel-Dieu de Lévis.

Quant au jeune Pageau, il est tombé dans le bain à son domicile et il était mort à son arrivée à l'hôpital de Lévis.

D'autre part, au bilan de la fin de semaine vient s'ajouter la mort de Claude Nadeau, âgé de 17 ans, de Lac-Baker, au Nouveau-Brunswick. Il a péri, dimanche soir, dans l'embarcadere d'une auto dans la région de Sainte-Rose-dé-Dégelis, sur la route conduisant à Edmundston.

Par ailleurs, les circonstances qui entourent la mort de M. Octave Cormier, âgé de 46 ans, de Chandler, n'ont pas encore été éclaircies. M. Cormier a été trouvé sans vie sur le bord de la route à Newport, vers 3h50, dimanche matin.

Un 5e témoin est retrouvé

par Lucien LATULIPPE

Un autre témoin important est détenu sous mandat du coroner en rapport avec la mort de Jean-Claude "Pic" Lebel, abattu d'un coup de feu près du bistro Normand, à Saint-Emile, le 16 juin.

Un chien le punit par où il a péché

UMSTERDAM (AFP) — Un bon. Un cri inhumain. Le chien, ou plutôt la chienne, avait planté ses crocs dans ce qu'il est convenu d'appeler les parties nobles de l'individu. L'animal venait de punir, par où il avait péché, un Irlandais exhibitionniste.

La scène, très brève, s'est déroulée à Amsterdam. Une jeune fille se promenait paisiblement, tenant son bouvier en laisse. L'homme s'approcha, baissa son pantalon. La réaction fut immédiate.

Alain Fraser, 24 ans, un Québécois, a comparu, hier, devant le coroner de Québec, Me J.-Armand Drouin, qui a émis un mandat de détention d'ici l'enquête sur cet assassinat.

Il était si bien déguisé que c'est par hasard qu'il a été pris, vendredi, alors qu'il voyageait dans une voiture suspecte, dans la ville de Lévis. Un enquêteur a dit qu'il avait modifié totalement son apparence extérieure, et il vivait sous l'alias d'Albert Gendron.

Il est le cinquième suspect relié à cet assassinat. Les autres sont Michel Vaugois, âgé de 23 ans, Gerry Denis, âgé de 20 ans, Gérald Dupuis, âgé de 25 ans, et André Graveline, âgé de 27 ans.

Au cours de leur filature, vendredi soir, le sergent Claude Cantin et le caporal Claude Quinn, de l'équipe du crime de la SQ à Québec,

ont intercepté une auto dans la Côte du Passage, à Lévis.

De prime abord, l'automobiliste leur a paru inconnu. Mais en fouillant le véhicule, les policiers ont trouvé un papier portant le nom d'Alain Fraser.

Se rendant compte que la situation se corsait, l'individu a pris la fuite à pied, le caporal Quinn à ses trousses. Ce dernier a tiré trois coups de feu d'avertissement.

L'automobiliste identifié par la suite comme étant Fraser a filé à travers les maisons. Il s'est élané dans une haie. Dans la nuit, il n'avait pas vu une clôture de fil de fer qui se trouvait derrière et il a été projeté dans les bras du policier qui le talonnait.

Le fisc frappe encore

La compagnie Typoform Inc. de Québec, a été copée, hier, d'une amende de \$1.406,58 pour avoir omis de déclarer tous ses revenus au gouvernement québécois, pour l'année 1970.

Cette sanction lui a été imposée par le juge Paul-Emile Fortin, de la cour des sessions de la paix. Elle représente les 125 p. 100 de l'impôt dont le fisc québécois aurait été privé.

Au terme de recherches menées par la direction des enquêtes spéciales du ministère du Revenu, on en est venu à la conclusion que la compagnie aurait négligé de révéler des revenus de \$9.377,23, privant ainsi le fisc d'un impôt de \$1.125,27.

A défaut de payer l'amende, dans un délai de trois mois, la compagnie est passible de saisie et de la vente en justice de ses biens.

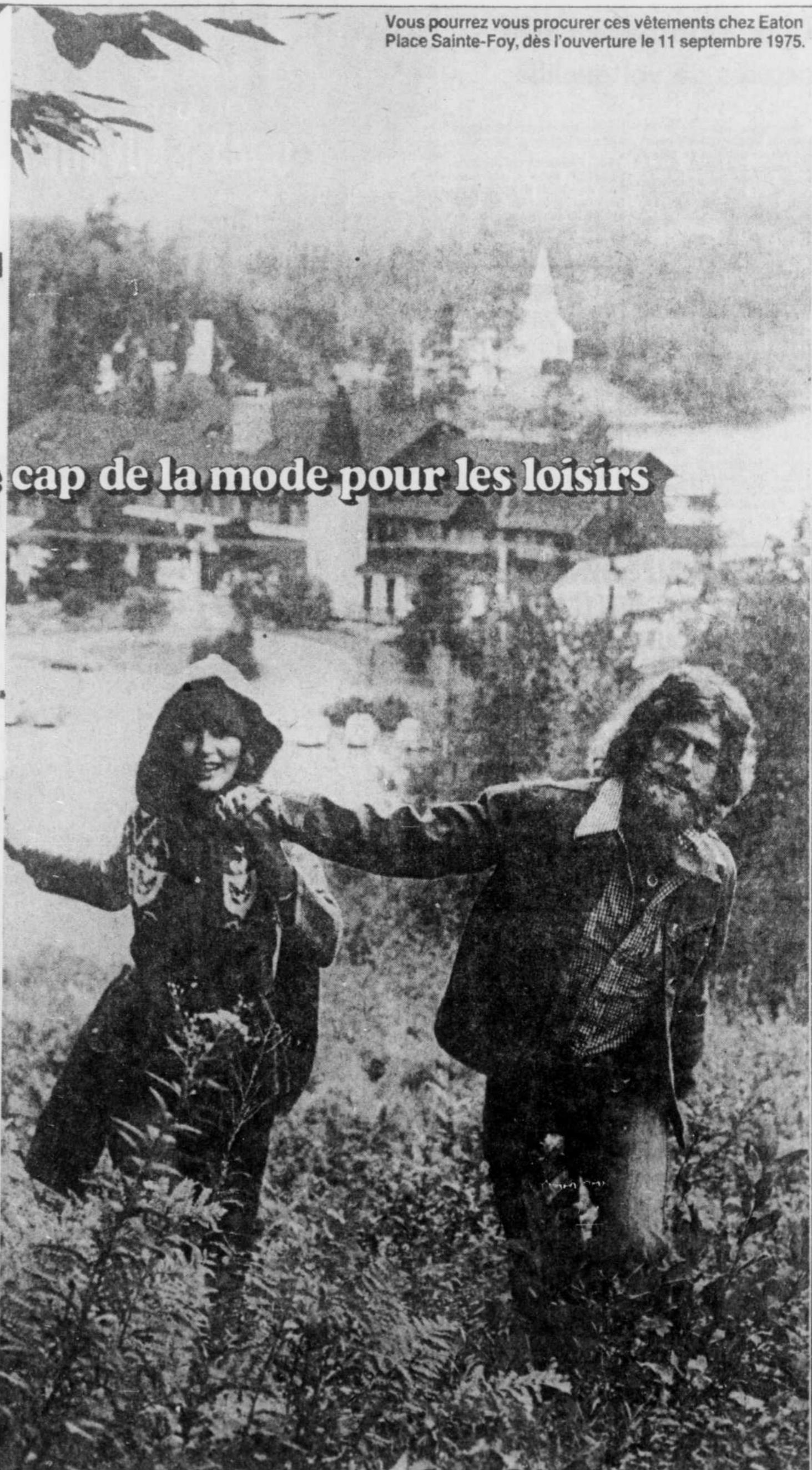
Il marche 50 milles pour sortir du bois

Parti de Rimouski, il y a quelques jours, pour une excursion de pêche, un homme de 83 ans, M. Gonzague Bélanger, est revenu à la civilisation à Edmundston, au Nouveau-Brunswick, hier après-midi. On estime que M. Bélanger a parcouru au moins une cinquantaine de

milles pour se "sortir du bois" tout seul.

M. Bélanger, un homme costaud et de forte stature, avait été rapporté disparu samedi, et les recherches s'organiserent pour tenter de le retracer, aux environs du lac Rimouski, à environ 45 milles au sud de la ville de Rimouski.

LAFLAMME



Vous pourrez vous procurer ces vêtements chez Eaton Place Sainte-Foy, dès l'ouverture le 11 septembre 1975.

le cap de la mode pour les loisirs

COURS COMMERCIAL REGULIER
Secondaire court
Cours terminal en secondaire IV
Reconnu pour fins de subvention
Permis No 669515

COURS DE PERFECTIONNEMENT
Niveau secondaire
Certificat du Ministère de l'Education

COURS DU JOUR OU DU SOIR
Acceptons garçons et filles
Cours spéciaux pour adultes

ECOLE COMMERCIALE BLUTEAU
473, de la Canardière Tél.: 524-3215

Prêt aux étudiants (sans intérêt)
Essai de 15 jours gratuits
Bureau: De 9 a.m. à 8.30 p.m.

AL aflamme inc.
PEINTURES & TAPIS

a le plaisir d'offrir à sa clientèle, un service additionnel.

NETTOYAGE DE TAPIS DE TOUS GENRES

- ESTIMATION GRATUITE
- METHODS ET MACHINES DES PLUS MODERNES
- TRAVAIL EFFECTUE PAR NOTRE A. LAFLAMME PERSONNEL

A. LAFLAMME
Président

3148, CHEMIN ROYAL, GIFFARD - TEL.: 661-8497
STATIONNEMENT FACILE ET GRATUIT

Rimouski: 200 employés de garage votent la grève

par Robert MALTAIS
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Les quelque 200 mécaniciens, hommes de service et employés de bureau de Rimouski ont voté, à l'unanimité, la grève vers 16h30 hier après-midi, à une réunion extraordinaire qui a suivi de peu les offres patronales.

Les jugeant inacceptables, les 200 employés spécialisés de garage ont décrété la grève générale et ont, du même coup, entrepris une marche de solidarité depuis leur local de la rue Sainte-Marie jusqu'aux bureaux de l'Imprimerie Bellavance, où les 50 employés en sont à une 8e semaine de lock out imposé par les propriétaires, les frères Bellavance.

C'est donc dans la rue que les 200 nouveaux grévistes de l'automobile sont venus offrir leur appui aux employés de Bellavance présentement sans gagne-pain.

Cette manifestation syndicale a paralysé pendant près d'une heure la principale rue de Rimouski, empruntée par les 250 syndiqués.

Aucune intervention policière

n'est venue perturber la marche de solidarité des travailleurs.

Précisons que les négociations syndicales, dirigées par le négociateur Pierre Marcol de la CSN, achoppent autant sur des questions salariales que normatives, pour l'instant.

Par ailleurs, à l'Imprimerie Bel-

lavance les négociations semblent en voie de reprendre. En effet, les parties patronale et syndicale se sont réunies autour d'une même table de négociation, hier soir. Un nouveau venu dans le conflit de l'imprimerie, Me Claude Henri Gendreau, représente maintenant la partie patronale, alors que M. André Dionne est toujours présent pour la partie syndicale.

Soulignons que l'imprimerie Bellavance est l'une des plus importantes imprimeries de l'Est du Québec, étant à elle seule responsable de la publication, entre autres, de huit journaux hebdomadaires et du botin de Québec Téléphone, qui dessert tout le Bas Saint-Laurent, la Gaspésie, ainsi que les Îles-de-la-Madeleine.

Il meurt en voulant éteindre un incendie

M. André Renaud, 32 ans, du 604 rue Price, à Alma, est mort brûlé vif, samedi midi lorsque le feu a causé des dommages de l'ordre de \$200,000 au motel des Cascades, avenue du Pont, propriété de son frère Marcellin Renaud.

Les flammes ont été circonscrites vers 16h après que les pompiers eurent déclenché une alerte générale dès le début de l'incendie.

Il semble que le jeune homme se soit improvisé pompier pour tenter de découvrir le foyer de l'incendie. Il a dit à un pompier régulier qu'il connaissait

bien le motel et qu'il pourrait facilement localiser le foyer.

Il s'est emparé d'un masque à oxygène, disant au pompier qu'il savait s'en servir. Le sapeur lui a recommandé de ne pas aller plus loin que l'escalier qui menait à la cave, là où le feu avait commencé.

Le jeune homme est disparu dans la fumée dense, et il semble qu'il soit descendu dans la cave qui devint son tombeau. Son corps a été trouvé hier matin seulement.

Le feu serait dû à une défectuosité dans le système électrique.

Quatre Gaspésiens sont accusés de vol qualifié

Quatre individus de la région de Gaspé ont été accusés de vol qualifié au palais de justice de Percé. Ils seraient les auteurs de l'agression dont ont été victimes deux gardes-chasse dans la réserve de la rivière York,

les menaçant avec des armes à feu, et ils les ont ligotés.

Les individus ont ensuite vidé une fosse à saumons avec un filet et ils ont pris la fuite en auto. Ils ont été arrêtés le lendemain. Aucun saumon n'a été récupéré.

Les suspects ont opté pour un procès devant jury et leur enquête préliminaire a été fixée au 24 octobre prochain. Le juge Jean-Marc Roy leur a accordé un cautionnement par tierce personne, à condition de se tenir loin des rivières et de se présenter à la Sûreté du Québec, régulièrement.

Vers 18h, lundi dernier, quatre individus se sont présentés au club privé de la rivière York. Ils ont maîtrisé les deux gardes-chasse, en

CENTRE DE VERRES DE CONTACT CHAREST

Polyclinique
Vision-Santé Charest
210 est, boul. Charest
Suite 105
Face à la
Gare Centrale d'Autobus
529-6641

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE POPULAIRE ANCIENNE-LORETTE

Avis est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse populaire Ancienne-Lorette se tiendra, mercredi le 27 août 1975 à 20:00 hres, à la salle des Chevaliers de Colomb, 1305 des Loisirs, Ancienne-Lorette.

ORDRE DU JOUR :
Etude et adoption du rapport annuel.
Tous sont cordialement invités.

Aldée Audet,
Secrétaire.

PARLEZ L'ANGLAIS DES LE 15 NOV.

Vous voulez parler l'anglais* le mieux possible et le plus vite possible?
Chez Berlitz vous commencerez à parler l'anglais avec un professeur expérimenté dès la première minute.

BERLITZ ECOLES DE LANGUES

500 est, Grande-Allée
Québec, P.Q. Tél.: 329-6161

Services de traduction et d'interprétation.
*espagnol, allemand, italien, etc...

Permis de culture personnelle no. 749585 Ministère de l'Éducation du Québec.

A ne pas manquer!

DERNIERS JOURS D'ÉPARGNES
sur notre incroyable **VENTE D'AOUT** aux Fourrures *Premont*



CHOISISSEZ LA QUALITÉ CHAT SAUVAGE
Pleine Longueur
A la Mode! Modé le unique d'une collection exclusive! Naturel, ambre et brun. Traitement "Feathered". Economisez en achetant dès maintenant!
Prix régulier, \$995
MAINTENANT \$695.



RAVISSANT! RAT MUSQUE GARNI
Correspondant à la demande populaire! Devrait se vendre \$695.00.
Prix spécial d'août **395.**



ÉPATANT MANTEAU DE LOUP
Élégance reconnue en plus de sa durabilité. Fait pour se vendre \$1,495.00
Prix spécial d'août **1,095.**



CASTOR NATUREL
Un parmi notre superbe collection de manteaux. Devrait se vendre \$695.00
Prix spécial d'août **495.**



MANTEAU VISON UNIQUE
Spécialement conçu pour celle qui recherche la perfection! Fait pour se vendre \$1,495.00.
Prix spécial d'août **1,095.**



VISON CANADIEN
Pleine longueur. Choix de 5 nuances des plus en vogue! Devrait se vendre \$1,495.00
Prix spécial d'août **995.**

INVESTISSEZ MAINTENANT! DES ÉPARGNES JAMAIS VUES

- * Ne manquez pas cette occasion!
- * La valeur de ces fourrures défie toute comparaison!
- * Meticuleusement confectionnés.

Les illustrations vous donnent une idée de notre vaste collection. Venez voir nos centaines de magnifiques fourrures aux meilleurs prix compte tenu de la qualité.

Les FOURRURES Premont

125 est, St-Joseph
132, Notre-Dame-des-Anges

Profitez de notre programme de mise-de-côté ou de nos versements échelonnés.

Les FOURRURES

Premont

125 est, St-Joseph
132, Notre-Dame-des-Anges

Profitez de notre programme de mise-de-côté ou de nos versements échelonnés.

Menace d'une forte augmentation de l'impôt foncier, à Donnacona

par Gérard ROCHETTE

DONNACONA — C'est dans quelques semaines que les contribuables de la ville de Donnacona sauront s'ils auront à encaisser une hausse substantielle de l'impôt foncier pour compenser la perte de revenus due à la nouvelle loi provinciale sur l'évaluation foncière.

C'est ce qui ressort d'un entretien entre le ministre des Affaires municipales, Me Victor C. Goldbloom, le maire de Donnacona, M. Louis-Marie Gaudreault, et le député de Portneuf, Me Michel Pagé.

L'entretien a eu lieu à la demande du maire Gaudreault, à la suite du refus encaissé par cette ville de Portneuf pour obtenir une aide financière spéciale à titre de compensation à la perte de revenus attribuable à la loi sur l'évaluation foncière.

On sait que la compensation demandée est de \$125,000, et que les fonctionnaires du ministère ont répondu dans la négative à celle-ci. Ils considèrent que les contribuables de Donnacona peuvent encaisser une hausse de l'impôt foncier, même s'il a été augmenté, l'an dernier, et que les taxes additionnelles des services ont été imposées.

Précisons qu'une imposition supplémentaire d'environ \$0.60 du cent dollars d'évaluation sera nécessaire pour couvrir les pertes advenant que le ministre maintienne la position première de ses fonctionnaires.

L'an dernier, la ville de Donnacona a profité d'une aide spéciale de \$88,000. A ce moment, M. Goldbloom avait fait part que la demande était négociable chaque année. C'est donc à cette époque que le maire de Donnacona en est rendu dans ses démarches auprès du ministre.

Ce dernier à la suite de son entretien avec M. Gaudreault a accepté de rouvrir le dossier et d'analyser davantage

la demande exposée. Il y a donc lieu de s'attendre à des faits nouveaux d'ici quelques semaines.

Au sein de la population de Donnacona, inutile de dire que la réponse première des fonctionnaires du ministère n'a pas été accueillie favora-

blement. Pour plusieurs citoyens, il est inconcevable de prétendre qu'ils ne paient pas assez de taxes, donc qu'ils sont en mesure d'encaisser une hausse substantielle de l'impôt foncier. D'autant plus que, pour l'exercice financier de 1975, il a

été augmenté de \$0.10 du cent dollars d'évaluation en passant à \$1.30 pour une évaluation réelle. De plus, une taxe spéciale de déneigement a été décrétée, tandis que la taxe d'eau a été haussée de \$5 par année, passant ainsi à \$35.



Les collections d'automne mettent en vedette la ligne classique et la ligne ample dans des manteaux et des capes longs ou courts confectionnés de melton, de laine et d'acryliques.

Les couleurs à la mode: rouille, vert, brun, bleu aviation... et beaucoup d'autres, dans des tissus unis, à motifs ou à carreaux.

Passez à l'une de nos boutiques de vêtements de maternité. Le choix de vêtements d'automne vous étonnera.

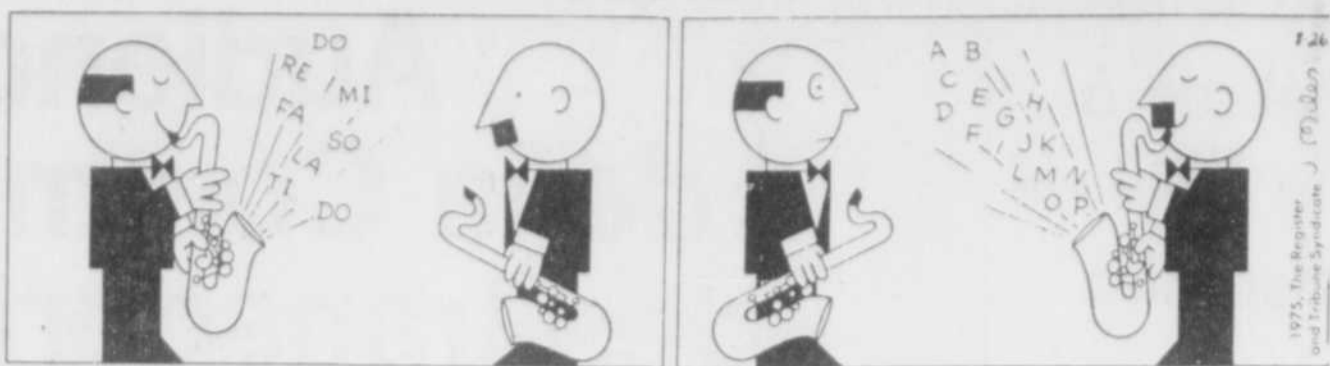
A gauche: Cape Sherlock Holmes en tissu de laine mélangée, vert à chevrons. Tailles P., M., G. \$72.00

A droite: Manteau à ligne ample décoré de surpiqures. Tailles 6 à 16. Bleu aviation, noir. \$68.00

Shirley K mode-maternité

Centre d'Achats Place Fleur de Lys
Place Laurier

MONSIEUR PERKINS



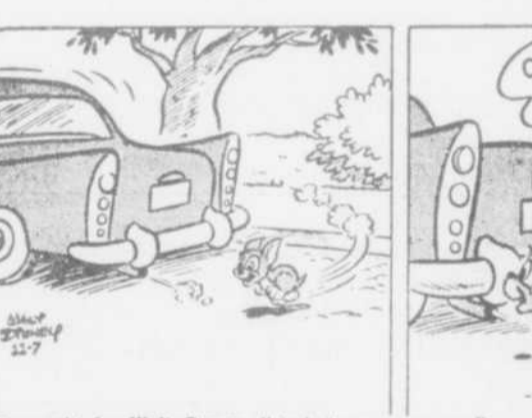
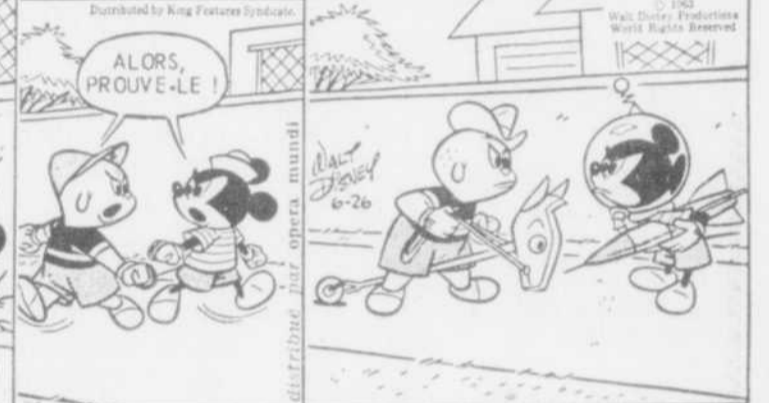
PEANUTS



DR BEAUDOC



SOURIS MIQUETTE



SCAMP



HAGAR L'HORRIBLE



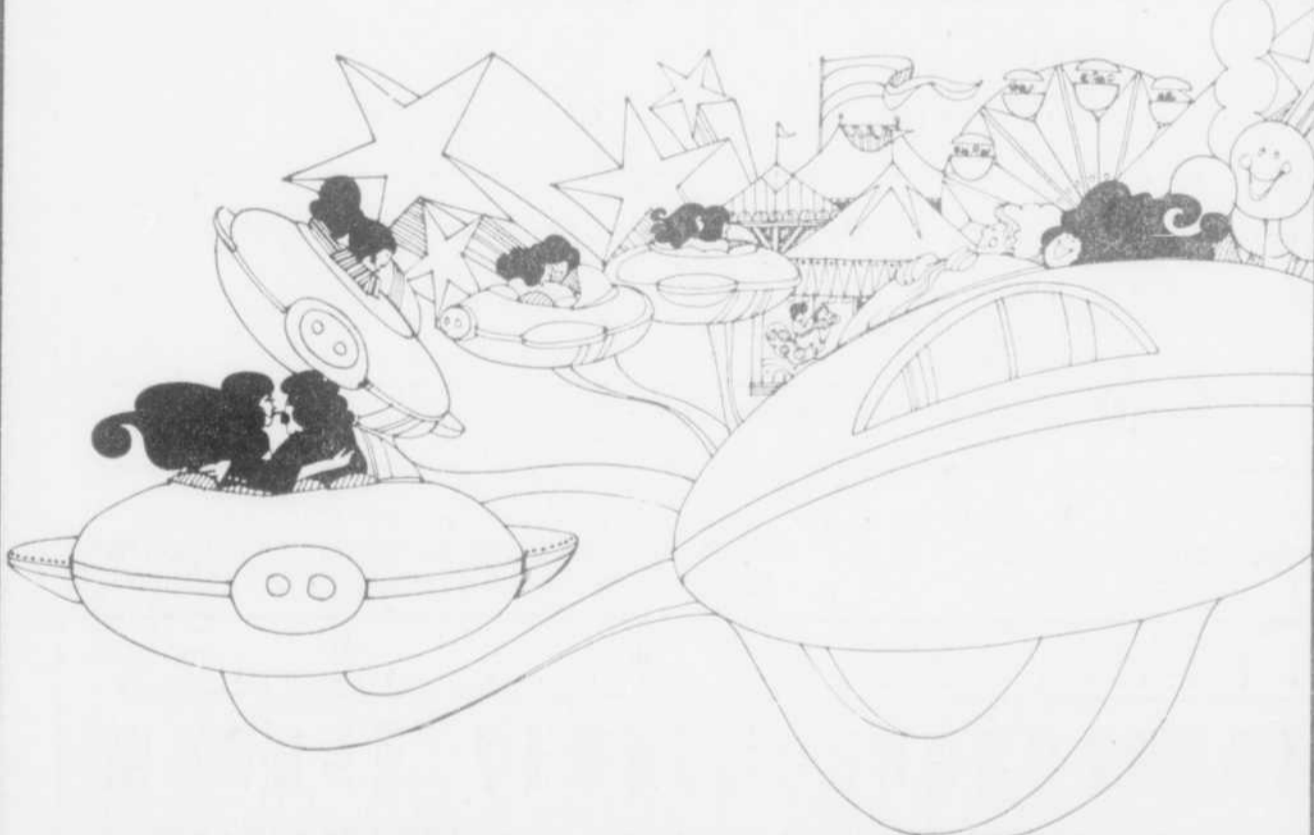
MARC DES BOIS



LES PIERRAFEU



LE SOLEIL OFFRE A SES LECTEURS



400 LIVRETS DE COUPONS GRATUITS POUR TOUS LES AMUSEMENTS DU CARROUSEL EXPO-QUÉBEC

Une innovation d'Expo-Québec, cette année, le droit d'entrée des manèges se paiera en coupon, plutôt qu'en argent.

EXEMPLES: Manèges pour enfants: 2 coupons
Manèges pour adultes: 3 coupons (Cobra, Tilt-a-Whirl, etc.)
Manèges spectaculaires: 4 coupons (Sky Diver, Zipper, Himalaya, etc.)

LE SOLEIL VOUS OFFRE 400 DE CES LIVRETS DE
30 coupons chacun et d'une valeur de \$4.50.
COUREZ LA CHANCE DE GAGNER...

en remplissant le coupon de participation, ci-contre. Et si votre nom est piqué, vous recevrez un livret de 30 coupons valides pour tous les manèges de l'Expo.

LE SOLEIL
390, est. St-Vallier, Québec, G1K 7J5
NOM: _____
ADRESSE: _____
TELEPHONE: _____
DETACHEZ

(RETOURNEZ CE COUPON AVANT LE 28 AOUT)

Le CLSC de Rosemont qualifie de "chantage" les accusations du PQ

MONTREAL (PC) — "Poudre aux yeux, chantage". Telle est la réponse du président du Centre local de services communautaires de Rosemont, Me Normand Désy, aux accusations d'incompétence portées, hier, par le Parti québécois à l'endroit des permanents de ce CLSC et aux accusations de népotisme portée à l'endroit du Parti libéral, dont des militants et leur famille composent presque exclusivement le conseil d'administration et le personnel permanent du CLSC.

Dans le dossier qu'il a préparé sur le CLSC de Rosemont, le Parti québécois du comté de Gouin ne manque pas de souligner le nombre

impressionnant d'organiseurs politiques et de travailleurs d'élections du député de Gouin, M. Jean-M. Beauregard, qu'on retrouve au sein du CLSC de Rosemont.

Le président du CLSC, Me Normand Désy, dit le PQ de Gouin, était l'un des principaux organisateurs de M. Beauregard aux dernières élections. Le vice-président du conseil d'administration, M. Clément Patenaude, était organisateur en chef de M. Beauregard pour les élections d'octobre 1973.

Ses deux sœurs, Mlle Réjeanne Patenaude et Mme Raymonde Chevalier, occupent des postes de conseiller au sein du conseil d'administration, et un troisième poste

de conseiller est occupé par M. Jean Longpré, qui travaillait pour M. Beauregard lors des dernières élections.

Trois des permanents du CLSC, poursuit le PQ du comté de Gouin, ont des liens politiques étroits avec le Parti libéral et le député de Gouin. Il s'agit de M. Michel Bourque, coordonnateur qui est le fils du président d'élections du comté de Gouin, M. Lucien Lasalle Bourque, nommé à ce poste en 1972 sur recommandation du parti libéral. La fille de M. Bourque, Mlle Danielle Bourque, occupe aussi un poste d'animatrice au CLSC de Rosemont, tandis qu'un autre poste de conseiller a été comblé par M. Raymond Patenaude frère de M. Clément Patenaude, vice-président du conseil d'administration.

Interrogé sur ces nominations, Me Normand Désy a expliqué que ce conseil d'administration provisoire, avait été formé de personnes qui s'intéressaient aux problé-

mes sociaux et communautaires du quartier Rosemont et que ces personnes avaient été choisies parmi celles qui avaient participé à des assemblées d'information sur le CLSC avant son implantation et parmi celles qui s'étaient regroupées au sein du comité promoteur du CLSC.

Quant aux permanents, ils ont été choisis, de poursuivre M. Désy, par un comité de sélection, qui a étudié toutes les candidatures et retenu les meilleures. Ces gens sont compétents, ajoute-t-il.

Le PQ de Gouin, quant à lui, exige la démission de tous les membres du conseil d'administration du CLSC n'ayant pas résidence à l'intérieur du territoire du CLSC, dont le président et le vice-président, et la démission des permanents Raymond Patenaude, Michel Bourque et Danielle Bourque, "qui ont perdu toute la crédibilité professionnelle nécessaire à leur travail dans l'opinion des citoyens".

En secret, Trudeau se rend à Frobisher Bay

FROBISHER BAY, T. du N.-O. (C) — Le premier ministre Trudeau, son fils Justin et son beau-père, M. James Sinclair, se sont rendus en secret à Frobisher Bay durant le week-end pour débiter une visite des Territoires du nord-ouest canadien.

Samedi soir, les trois visiteurs ont dormi dans un hôtel qui n'avait pas été chauffé depuis dix jours à cause de réparations que l'on faisait au système de chauffage.

Dimanche matin, alors qu'il faisait 8 degrés à l'extérieur, M. Trudeau a pris une douche froide et a aidé l'hôtelier à préparer son déjeuner.

Cette visite a été une surprise non seulement pour l'hôtelier mais aussi pour les fonctionnaires fédéraux stationnés dans cette ville.

ATTENTION - ATTENTION

**1 SEUL
MAGASIN
A QUEBEC**
établi depuis
1956

PROFITEZ EN
DES MAINTENANT

**SERVICE
SUR TOUTES
MARQUES
DE CHASSIS ET
PORTES**
Pièces en magasin pour
réparation de vitres et
moustiquaires

ESTIMES GRATUITS JOUR ET SOIR
529-5376 529-5377

PORTES
REVETEMENTS

**TREMBLAY
ALUMINIUM**
265, rue Dorchester - 529-5376
(Depuis près de 20 ans à votre service)

CHASSIS
AUVENTS

**PHOTO CENTRE
BRUNET**

NE MANQUEZ PAS CETTE OFFRE!

Aux 100 premiers clients qui se
présenteront à notre comptoir
pour une démonstration de
l'unique OLYMPUS OM-1 nous
remettrons gratuitement un
gilet à l'effigie de cette caméra

OLYMPUS

**OLYMPUS
OM-1**

Le plus petit, le plus léger, le plus
lumineux des appareils réflex
mono-objectif 35mm au monde

LA PHOTO C'EST NOTRE SPECIALITE

**PHOTO CENTRE
BRUNET**

605 est ST-JOSEPH
Québec 2 529-5741

PLACE LAURIER
Ste-Foy 656-1717

La Boutique Aux Aubaines Inc.

Loretteville
264 Racine
Tél.: 842-1945

Orsainville
Place Liray
Tél.: 623-1546

Villeneuve
Place Orléans
Tél.: 661-7330

Pour le retour
à l'école!

**Tricots
à prix réduits**
pour garçons et filles

2⁴⁴
et **3³³**
dans le groupe

Ages: 4 à 6x et 8 à 14.
Valeurs régulières de 4.98
et 5.98 Tricots 100% Acrylique
de bonne confection.
Vous avez le choix de
vestes, chandails et débardeurs
convenant aussi bien
pour fille que pour garçon.
Tons de marine, rouge,
jaune avec motif contrastant.

**En vente
au comptoir
seulement**

**Notre fameux bottillon
en véritable cuir tan**

9⁹⁵ Pointures 11 à 5 et 5½.

Conçu spécialement pour les
jeunes et à la mode du jour!
Véritable cuir que vous
pouvez traiter à l'huile
et à la graisse pour une
plus longue durée.
Semelle en caoutchouc
durable.

Autre modèle
avec empeigne
mocassin.

11⁹⁵

3 magasins pour mieux vous servir!

Pollice Pour le retour à l'école

Mail St-Roch, Saint-Foy, Galerie Chagnon, Lévis

Ladybird

**Coloris nouveaux...
Retour à la nature!**

A. Veston coquet, 100% acrylique, ceinturé à la taille. En bleu ou vert. Tailles 7 à 14 ans. **13⁰⁰**

Porté sur la jupe 100% acrylique dans les mêmes tons de bleu ou vert pour un ensemble pratique et de bon goût. Tailles 7 à 14 ans. **7⁰⁰**

B. La mode longue persiste chez les jeunes... Jolie jupe imprimée, 100% polyester, dans les tons de bleu et vert. Tailles 7 à 14 ans. **11⁰⁰**

Portée avec le chemisier à manches longues, 100% polyester, de teinte unie bleu ou vert. 7 à 14 ans. **9⁰⁰**

Complétées du débardeur étriqué planqué d'une fleur sur le corsage. Mélange polyester et acrylique, choix de beige/bleu ou beige/vert. 7 à 14. **6⁰⁰**

C. Pantalon nouvelle vague avec poche arrondie. Choix de bleu ou vert. 7 à 14 ans. **12⁰⁰**

D. Jumper à bavette, frisé au bas, 100% acrylique et disponible dans les tons de bleu ou vert. 7 à 14 ans. **10⁰⁰**

Porté avec le chemisier imprimé, 100% acétate, dans les mêmes tons de vert et bleu pour un effet très harmonieux. 7 à 14 ans. **9⁰⁰**

E. Toujours à la page, le tee-shirt à col roulé, mélange polyester et acrylique, en deux tons: beige/vert ou beige/rouille. 7 à 14 ans. **5⁵⁰**

Joli veston ceinturé et imprimé dans les tons de vert ou rouille. Léger grâce à sa confection nylon, polyester et acrylique. 7 à 14 ans. **8⁰⁰**

Les deux complétés du pantalon de teinte unie dans les mêmes harmonies de vert ou rouille. Mélange nylon, polyester et acrylique, facile d'entretien. 7 à 14 ans. **10⁰⁰**

F. Chemisier de teinte unie, 100% nylon, disponible en vert ou rouille. Tailles 7 à 14 ans. **9⁰⁰**

Portée sous le débardeur étriqué de polyester et acrylique. Choix de beige/vert ou beige/rouille. Tailles 7 à 14 ans. **4⁰⁰**

Élégant pantalon nylon, polyester et acrylique, coupe seyante, choix de vert ou rouille. Tailles 7 à 14 ans. **9⁰⁰**

Non illustré, autre modèle de chemisier imprimé dans les tons de vert ou rouille. 7 à 14 ans. **9⁰⁰**

Mail St-Roch, VETEMENTS POUR FILLETES (Rayon 080) troisième, Sainte-Foy et Lévis, étage supérieur.



Commandes téléphoniques acceptées